Photomontage 69. RD935 Nord Ouest de Compiègne (exemple depuis l'est)

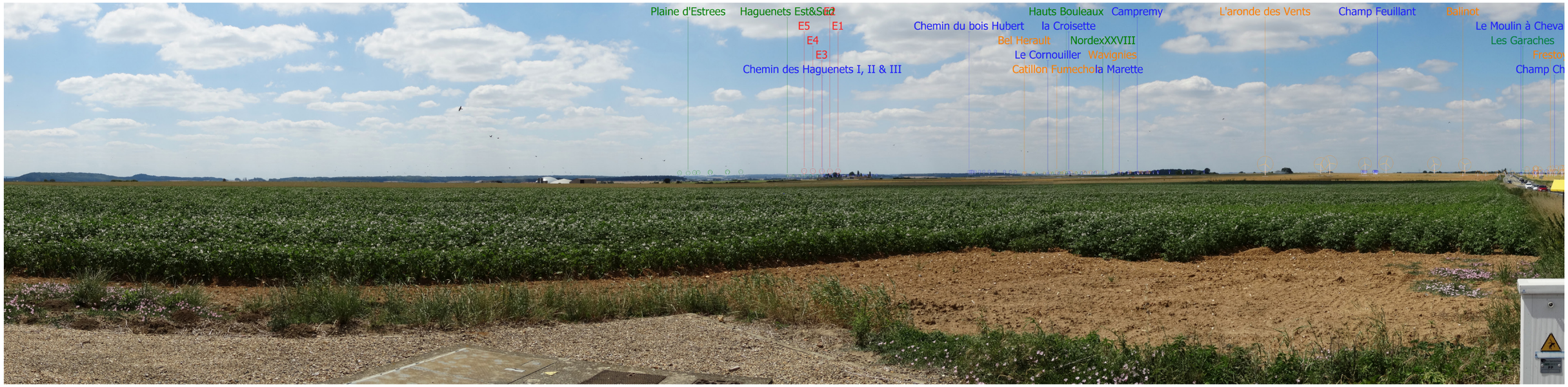

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

III.2.2. Vues depuis le périmètre rapproché

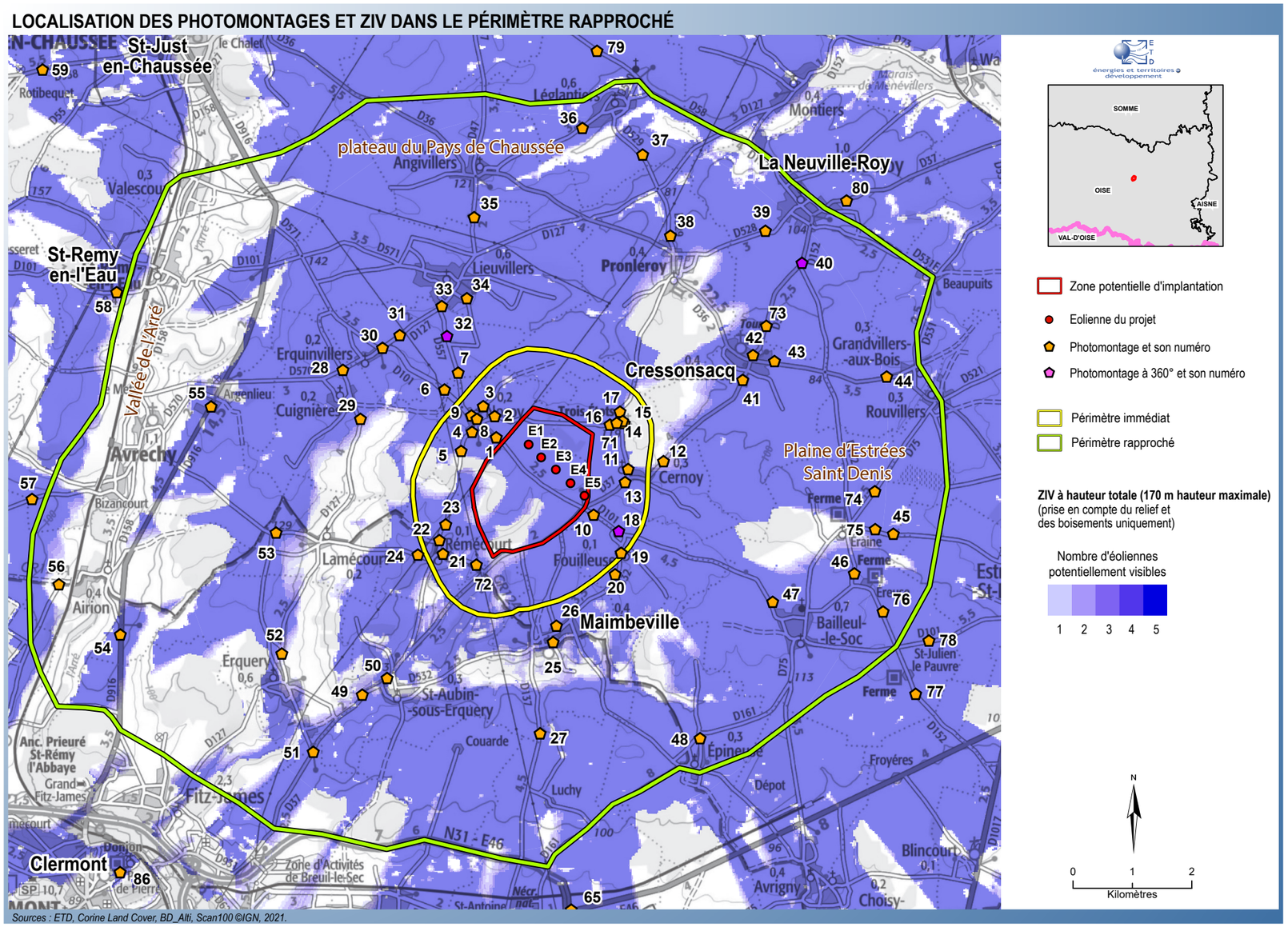

Carte 55. Localisation des photomontages et ZIV dans le périmètre rapproché

Organisation des vues sur le parc éolien, données de la ZIV

Les **vues du parc éolien** au sein de ce périmètre concerneront majoritairement les plateaux (axes routiers, sorties de bourg), à savoir dans les unités paysagères du Pays de Chaussée et de la Plaine d'Estrées-Saint-Denis.
La ZIV montre que le **fond de la vallée de l'Arré** n'est **pas concerné par des perceptions des éoliennes**, le relief et la végétation fermant les vues (zones non colorées de la ZIV correspondant à l'absence de vue du projet).

Il est à préciser que l'étendue des secteurs de vues potentielles du projet de la ZIV sur le plateau est à nuancer. L'étendue réelle des secteurs de visibilité du projet sera en effet moindre par l'ajout du rôle du bâti et de la végétation ponctuelle.

La carte ci-contre localise les photomontages réalisés dans le périmètre rapproché sur la carte de ZIV du projet. Elle est complétée par la carte de synthèse avec les données paysage de l'état initial (carte 56 page 164).

Les impacts depuis le périmètre rapproché sont traités en trois parties avec les photomontages associés :
- depuis les plateaux
- depuis les vallées,
- et dans une partie spécifique III.2.3. depuis les bourgs du périmètre immédiat.

Vues depuis le plateau du périmètre rapproché

Les plateaux s'étendent dans le cœur du périmètre rapproché, délimité à l'ouest par la vallée de l'Arré dans un axe nord/sud.
Le paysage est plus vallonné dans le sud-ouest et l'ouest du périmètre rapproché (Plateau du Pays de Chaussée), tandis qu'il est quasi-plan dans la partie est correspondant à la plaine d'Estrées-Saint-Denis.

Depuis les axes routiers, les **vues les plus proches (< 1km)** s'organisent depuis la **RD101 entre Fouilleuse et Cernoy**, avec le projet localisé au nord de la route (cf. photomontages 1, 10, 18).
A l'ouest, les **vues** depuis la route principale **RD916** entre Saint-Just-en-Chaussée et Clermont sont **plus lointaines (> 5 km**, photomontages 54 et 55) et le **projet** n'est **pas compris dans les vues vers l'ouest sur la vallée de l'Arré** (projet à l'est). Depuis la RD916, le projet forme une ligne sur l'horizon en regardant vers l'est, en arrière-plan des ondulations du relief et des bois du plateau. La distance et les plans intermédiaires composant la vue limitent l'échelle des éoliennes qui est comparable à celle des boisements.
Les photomontages depuis les accès aux bourgs du plateau illustrent aussi les perceptions depuis les routes le sillonnant.

Au-delà des bourgs du périmètre immédiat, **les vues sur le parc éolien s'organiseront essentiellement depuis les sorties des villages**. Le bâti et la végétation masqueront en effet totalement ou partiellement les éoliennes depuis les centres bourgs. **Plusieurs photomontages** sont réalisés pour illustrer la lecture du **projet dans le paysage de plateau** (emprise du parc, géométrie) :
- à l'ouest et au nord-ouest : hameau d'Argenlieu photomontage 55, Erquinvillers photomontages 28 et 30, Cuignières photomontages 28 et 29,
- au nord : Lieuvillers photomontages 32, 33 et 34, Angivillers photomontage 35, Léglantiers photomontages 36, 37 et 79,
- au nord-est : Pronleroy photomontage 38, Cressonsacq photomontages 41, 42, 43 et 73, la Neuville-Roy photomontages 39, 40 et 80, Grandvillers-aux-Bois et Rouvillers photomontage 44,
- à l'est et au sud-est : Bailleul-le-Soc photomontage 47, fermes d'Eraine et d'Ereuse photomontages 45, 46, 74, 75, 76, 77 et 78,
- au sud : Epineuse photomontage 48, Maimbeville photomontages 25 et 26.

Les **boisements ponctuant le plateau** créent des **plans plus ou moins proches et peuvent fermer les vues**. C'est le cas depuis le bourg de **Pronleroy (pas de vue du projet** depuis le bourg : cf ZIV et PM38).
Dans le cas de perception, le **projet** se lit **en plan intermédiaire** (tout ou partie du parc éolien), ce qui atténue sa prégnance visuelle. Ainsi depuis **Cressonsacq** le **projet** s'inscrit **en arrière-plan de l'horizon boisé** formé par les **bois des Trois Etots et de Pronleroy** (cf. PM 41 et 73, lecture de rotors et pales), comme dans le **nord-est du périmètre rapproché** en s'éloignant du projet (cf. PM 37-39-40-44). A l'est depuis le secteur des **fermes d'Ereuse et Eraines** («site d'intérêt ponctuel» de l'Atlas des paysages), le projet s'inscrit dans le paysage de grandes cultures de la Plaine d'Estrées (paysage emblématique) avec le parc éolien existant de la Plaine d'Estrées. L'**emprise visuelle du projet** est **atténuée** par la présence **de bois en avant-plan** et la **distance de plus de 4 km** (cf. photomontages 45, 46, 74, 75, 76, 77 et 78, lecture des rotors et des pales du projet au-dessus des bois, géométrie lisible en ligne).

Depuis les **bourgs bâtis dans les vallons du plateau** s'ajoute le **rôle visuel du relief** qui atténue la perception du projet, ou ferme complètement la vue. C'est le cas du bas des bourgs de **Cuignières** (PM29), **Lamécourt** (pas de vue, cf. ZIV), **Erquery** (PM52), **Saint-Aubin-sous-Erquery** (PM49 et 50) et de ceux de la v**allée de l'Arré.**

Dans les vues d'ensemble sur le plateau, le projet **se lit seul, avec les deux parcs éoliens les plus proches** (parc existant du Chemin du Bois Hubert au nord et parc accordé de la Plaine d'Estrées au sud-est), **ou un seul des deux.** Des photomontages à 360°, cartes et calculs d'indices effets cumulés sont présentés dans la partie spécifique III.4.

Synthèse impacts

L'impact du projet est modéré à faible depuis les plateaux du périmètre rapproché.

Le parc éolien se lit en vue proche à lointaine dans le paysage de plateau ponctué de bois et vallonné depuis les entrées-sorties des bourgs et les axes routiers. Il se lit **en perception immédiate** depuis **la RD101** (< 1 km) **et en vue plus lointaine** depuis **la RD916** (> 5 km).

Le parc s'inscrit **dans un paysage éolien peu dense dans le périmètre rapproché.** Selon la position de l'observateur, le projet se lit seul, avec l'un ou les deux parcs les plus proches, et/ou avec les autres parcs du périmètre éloigné présents majoritairement au nord.
L'**angle occupé par le projet** est **réduit par rapport au site étudié depuis le nord-ouest** dont le bourg proche de Noroy (< 1 km), **et le sud-est** dont le bourg de Fouilleuse (< 1 km) présent entre le projet et le parc accordé de la Plaine d'Estrées. En effet les éoliennes s'implantent en une ligne nord-ouest / sud-est uniquement dans le nord du site (au nord de la RD101). **Dans les vues depuis le nord-est et le sud-est**, la création d'une seule ligne d'éoliennes **diminue moins l'angle occupé par le parc, mais limite cependant la densité éolienne** (pas d'éoliennes dans l'ensemble du site). C'est le cas dans le paysage de grandes cultures de la Plaine d'Estrées au sud-est (paysage emblématique).
Dans tous les cas, l'emprise du projet reste **faible** (5 éoliennes), sa **géométrie** est **simple et lisible** (une ligne) **et reprend la logique d'implantation en ligne des deux parcs les plus proches** (Chemin du Bois Hubert et Plaine d'Estrées).

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Vues proches depuis les plateaux

Photomontage 26. Maimbeville-sortie Nord, page 70
Photomontage 28. Carrefour des RD570 et RD127 entre Cuignières et Erquinviller, page 74
Photomontage 29. Cuignières-maisons Sud du bourg, page 76
Photomontage 30. Erquinvillers-carrefour des RD101 et RD127, page 78
Photomontage 31. RD127 entre Erquinvillers et Lieuvillers - monument, page 80
Photomontage 32. RD557 entre Lieuvillers et Noroy, page 82
Photomontage 33. Lieuvillers-sortie Sud sud au carrefour des RD127 et RD557, page 84
Photomontage 34. Lieuvillers-maisons stade, page 86
Photomontage 35. RD47 entre Angivillers et Lieuvillers, page 88
Photomontage 36. Léglantiers - sortie Ouest sur RD530, page 90
Photomontage 38. Pronleroy - entrée Nord sur RD529, page 94
Photomontage 39. La Neuville Roy-sortie Sud Ouest sur RD528, page 96
Photomontage 40. RD37 Sud de la Neuville Roy, page 98
Photomontage 41. Cressonsacq - sortie Sud sur RD37, page 100
Photomontage 43. Cressonsacq - entrée Est sur RD36, page 104
Photomontage 44. Grandvillers aux Bois - sortie Ouest sur RD36, page 106
Photomontage 47. Bailleul le Soc - sortie Nord Ouest sur RD101, page 112
Photomontage 48. Epineuse - Nord du bourg, page 114
Photomontage 54. RD916 ferme de Bel Air, page 126
Photomontage 55. RD916 Argenlieu, page 128

A ces photomontages s'ajoutent ceux dans le périmètre immédiat et dans la partie relative au patrimoine et au tourisme (photomontages 10-25-37-42-45-46-73-74-75-76-78-79-80).

Vues depuis les vallées dans le périmètre rapproché

Le périmètre rapproché comprend la **vallée de l'Arré à l'ouest et celle de l'Arronde en limite nord-est**, ainsi que des **vallons affluents de l'Oise au sud** (Lamécourt, Erquery et Saint-Aubin-sur-Erquery). Ces vallées sont signalées dans l'Atlas des paysages.

- Depuis la **vallée de l'Arré** orientée nord/sud, la carte de ZIV informe que le **projet éolien** ne sera **pas visible depuis le fond de vallée** (secteurs non colorés de la carte de ZIV correspondant à l'absence de vue du projet). Les éoliennes sont en effet **reculées de plus de 6 km de cette vallée.**
Cela concerne les bourgs de **Valescourt, Saint-Rémy-en-l'Eau** (château «site d'intérêt ponctuel» de l'Atlas des paysages), **Avrechy, Airion** (vallée autour d'Airion «site d'intérêt ponctuel» de l'Atlas des paysages).

Les **éoliennes** se lisent en **vue lointaine depuis le haut de versant ouest** de la vallée (routes et hauts des bourgs), **sans effet de surplomb.** Le projet se lit en arrière-plan, et **la distance, les ondulations du relief et les boisements atténuent en effet son emprise visuelle verticale** (cf. photomontages 57 et 58 : pales, portions de pales des éoliennes). Sur ces photomontages, le projet s'inscrit dans l'alignement sud du parc éolien existant du Chemin du Bois Hubert, suivant l'orientation de la ligne de relief dessinée par la vallée (le parc de la Plaine d'Estrées n'est pas visible).

Le photomontage 56 rend compte du rôle d'écran visuel du relief et de la végétation y compris depuis le versant (projet non visible).

- Depuis la **vallée de l'Arronde**, le **projet n'est pas visible** depuis le fond de vallée (cf. carte de ZIV). Le projet en est en effet reculé d'environ 7 km.

- Dans les vallons dans le sud du périmètre rapproché, les **vues** sont **fermées** depuis **Lamécourt** bâti en fond de vallée. Le photomontage 53 depuis le plateau à l'ouest du bourg illustre la lecture du projet en arrière-plan de la vallée (pales), au-dessus de la ligne d'horizon boisée avec le parc de la Plaine d'Estrées au sud-est.

La localisation des **éoliennes dans le nord du site étudié atténue leur emprise visuelle** depuis les vallées d'**Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery** photomontages 49, 50, 51, 52, recul du projet au nord de ces bourgs, projet > 4,5 km) identifiées dans l'Atlas des paysages en tant que «paysage représentatif» et «site d'intérêt ponctuel» (sensibilité du sud du site étudié dans l'état initial). Les éoliennes sont en effet d'échelle moindre que celle des versants des vallons ainsi que des boisements en avant-plan (pales, portions de pales sur les photomontages depuis les deux bourgs). Depuis la RD37 au sud d'Erquery le projet s'inscrit en arrière-plan de la vue d'ensemble sur le paysage sans cependant occuper tout l'horizon et sans surplomber les vallons.

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Vues proches depuis les vallées

Photomontage 49. Saint Aubin sous Erquery - entrée Sud sur RD37, page 116
Photomontage 50. Saint Aubin sous Erquery - sortie Nord sur RD37, page 118
Photomontage 51. RD37 Sud Erquery, page 120
Photomontage 52. Erquery - sortie Nord sur RD127, page 122
Photomontage 53. Ouest de Lamécourt, page 124
Photomontage 56. Ouest d'Airion et de la vallée de l'Arré, page 130
Photomontage 57. Ouest de Bizancourt et de la vallée de l'Arré, page 132
Photomontage 58. RD101 Ouest Saint Rémy en l'Eau et de la vallée de l'Arré, page 134

Synthèse impacts

Le parc éolien ne sera pas perceptible depuis les **fonds de vallées de l'Arré et de l'Arronde ainsi que depuis Lamécourt (impact nul).**

Depuis le **haut de versant ouest de l'Arré**, le projet s'inscrit en arrière-plan sur la ligne d'horizon dessinée par la vallée, dans l'alignement et selon la même logique d'implantation (en ligne) que le parc éolien du Chemin du Bois Hubert. L'**impact** est **faible à trés faible** (faible emprise visuelle du projet, **pas de surplomb).**

Depuis les vallons d'Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery, l'impact du projet est **faible** (recul du projet vers le nord, faible emprise visuelle du projet, **pas de surplomb**) **à nul** (pas de vues des éoliennes).

CONTEXTE PAYSAGER ET PROJET DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ - SYNTHESE

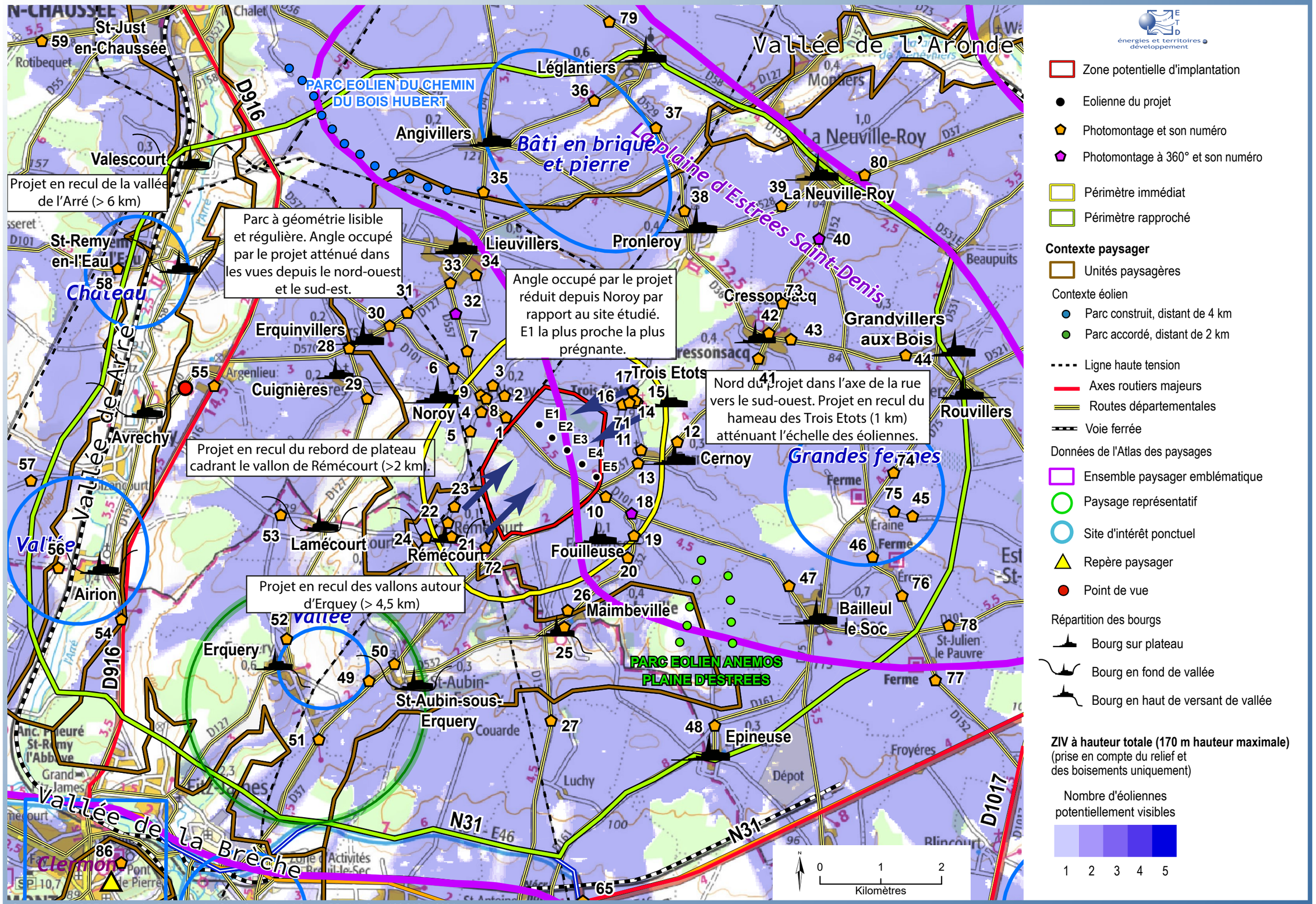

Sources : ETD, DREAL, Atlas des Paysages de l'Oise, Corine Land Cover, BD_Alti, Scan100 ©IGN, 2021.

Carte 56. Contexte paysager et projet dans le périmètre rapproché - synthèse

Photomontage 26. Maimbeville-sortie Nord (exemple depuis le sud)

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 28. Carrefour des RD570 et RD127 entre Cuignières et Erquinvillers (exemple depuis le nord-ouest)

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 29. Cuignières-maisons Sud du bourg (exemple depuis l'ouest / nord-ouest dans un vallon)

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 33. Lieuvillers-sortie Sud sud au carrefour des RD127 et RD557 (exemple depuis le nord)

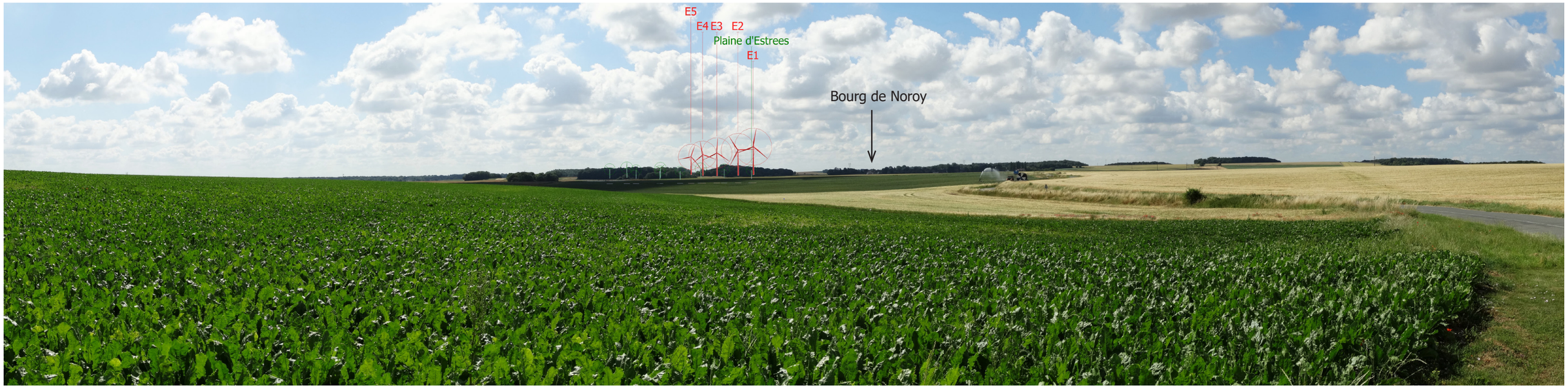

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 38. Pronleroy - entrée Nord sur RD529 (exemple depuis le nord-est)

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 39. La Neuville Roy-sortie Sud Ouest sur RD528 (exemple depuis le nord-est)

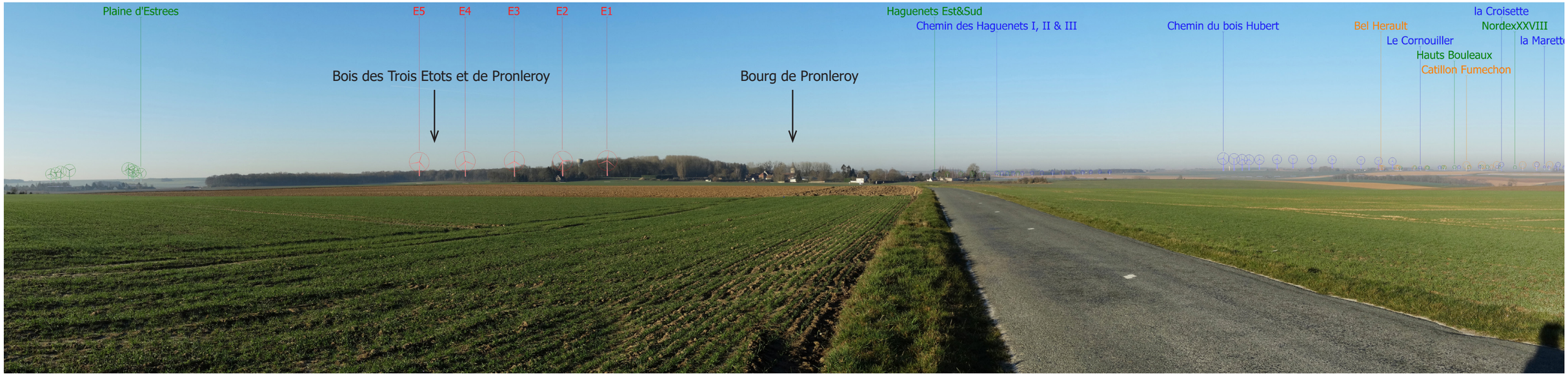

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

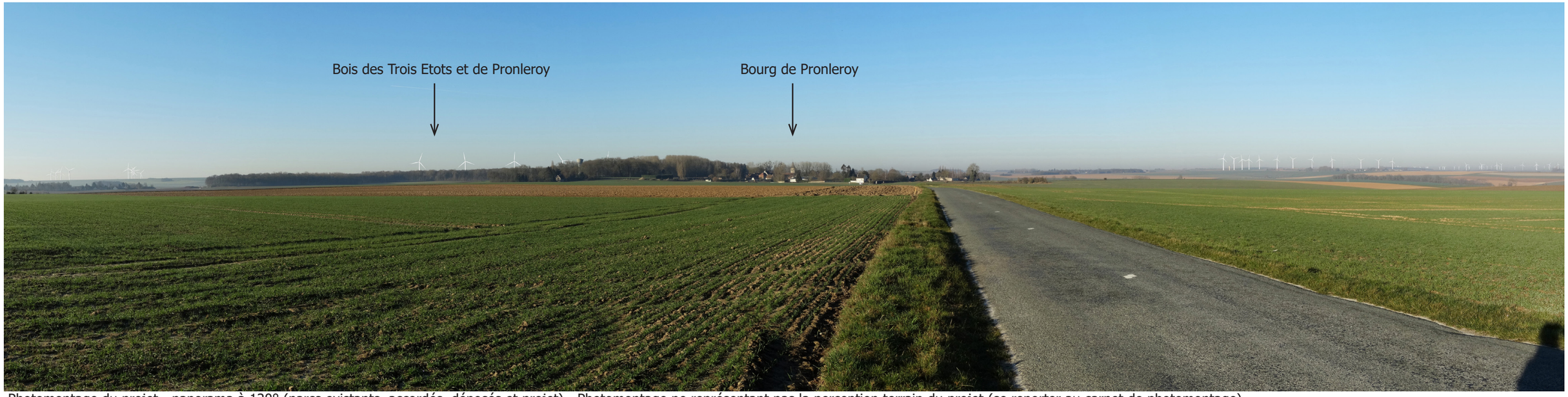

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 41. Cressonsacq - sortie Sud sur RD37 (exemple depuis le nord-est)

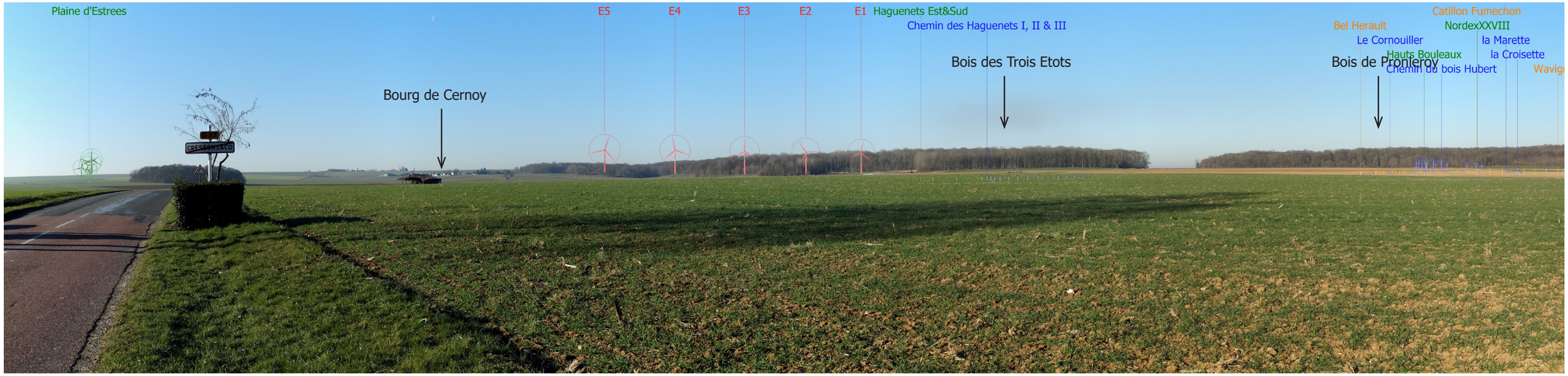

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 44. Grandvillers aux Bois - sortie Ouest sur RD36 (exemple depuis le nord-est)

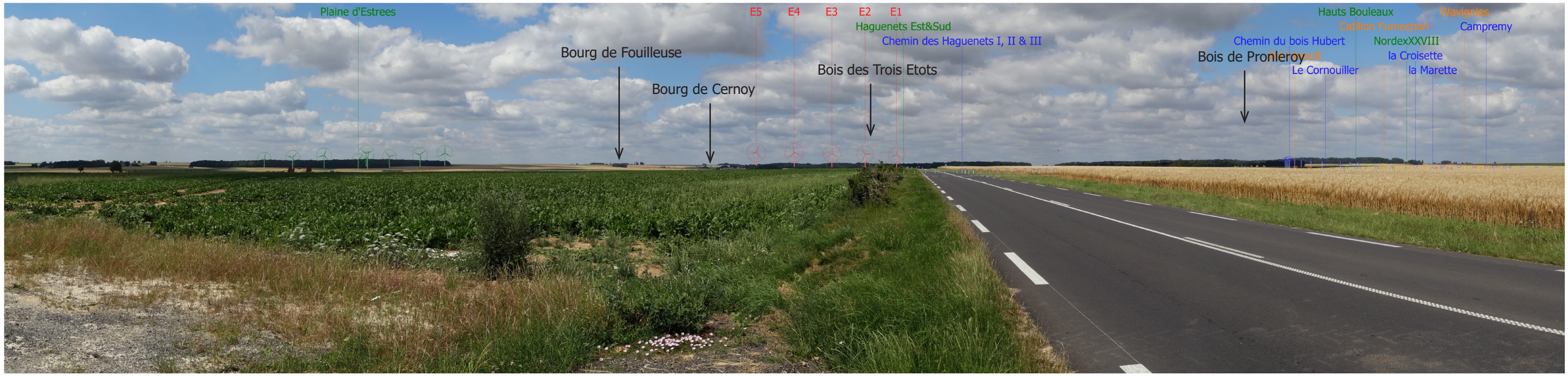

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

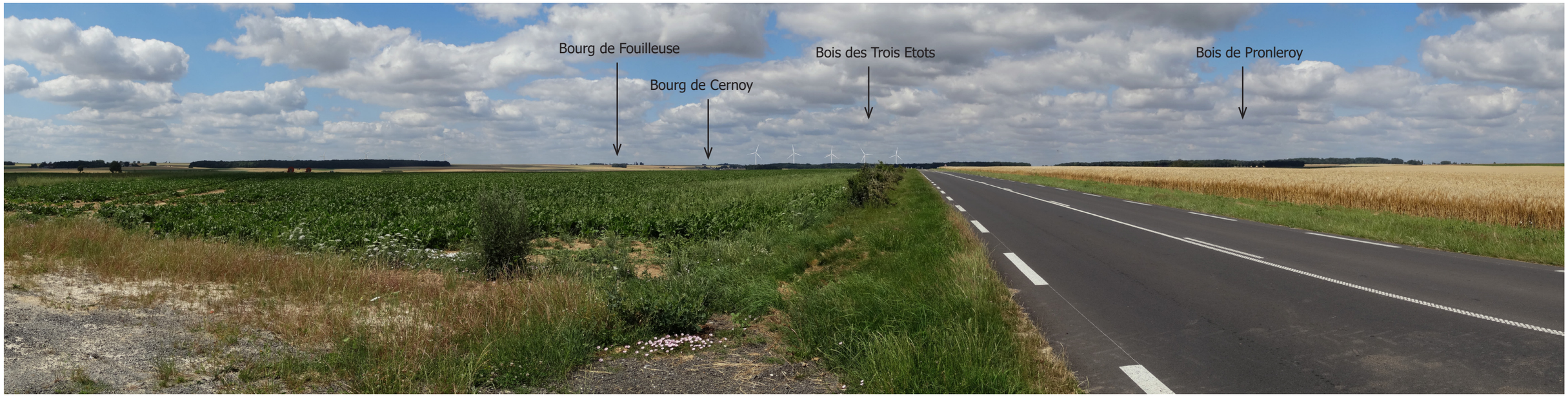

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 47. Bailleul le Soc - sortie Nord Ouest sur RD101 (exemple depuis le sud-est)

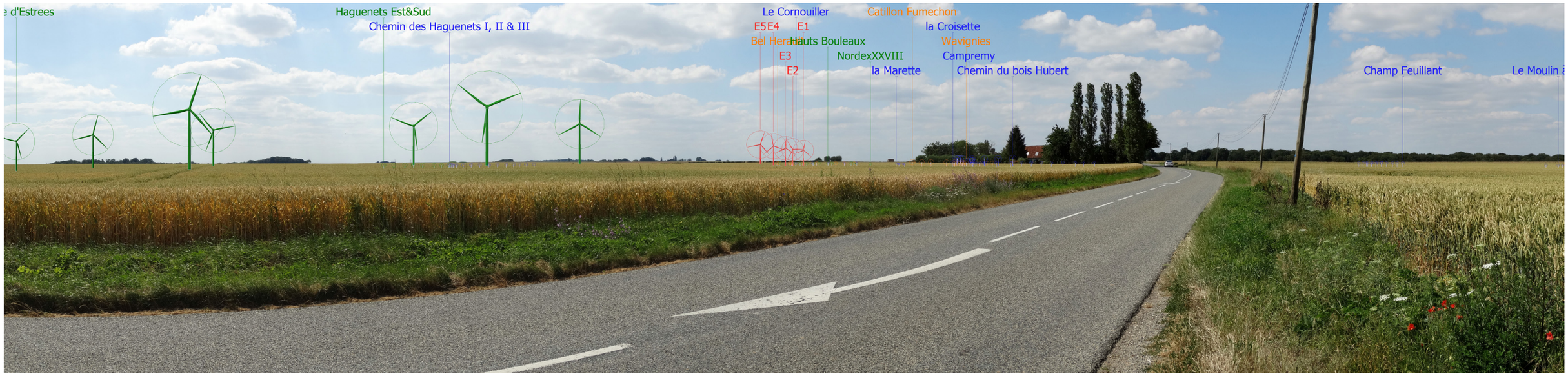

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 48. Epineuse - Nord du bourg (exemple depuis le sud-est)

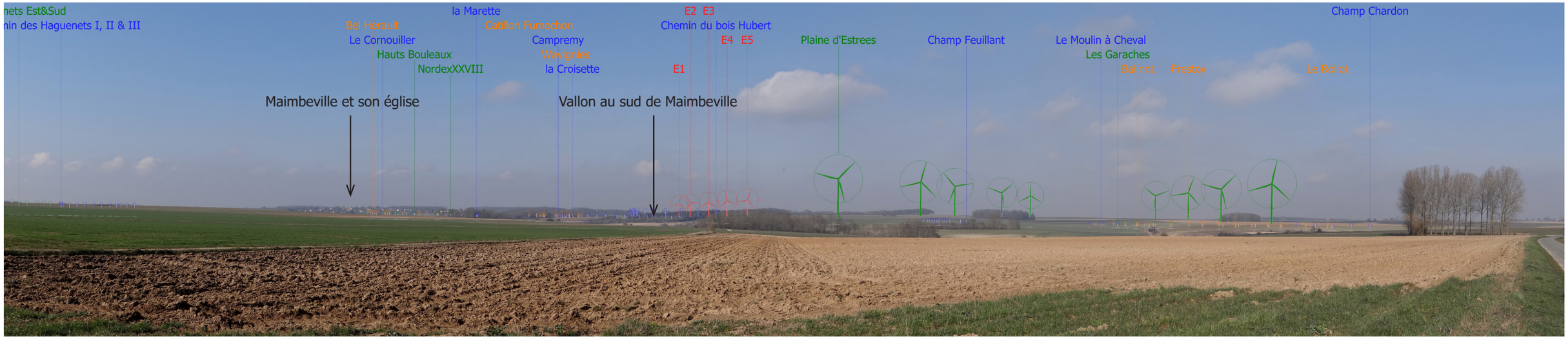

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

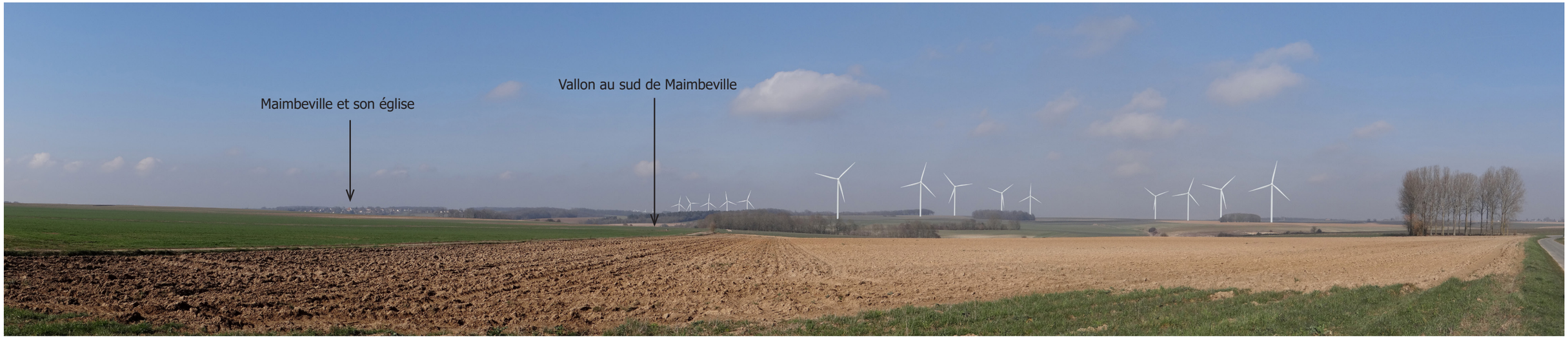

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 49. Saint Aubin sous Erquery - entrée Sud sur RD37 (exemple depuis le sud-ouest depuis un vallon)

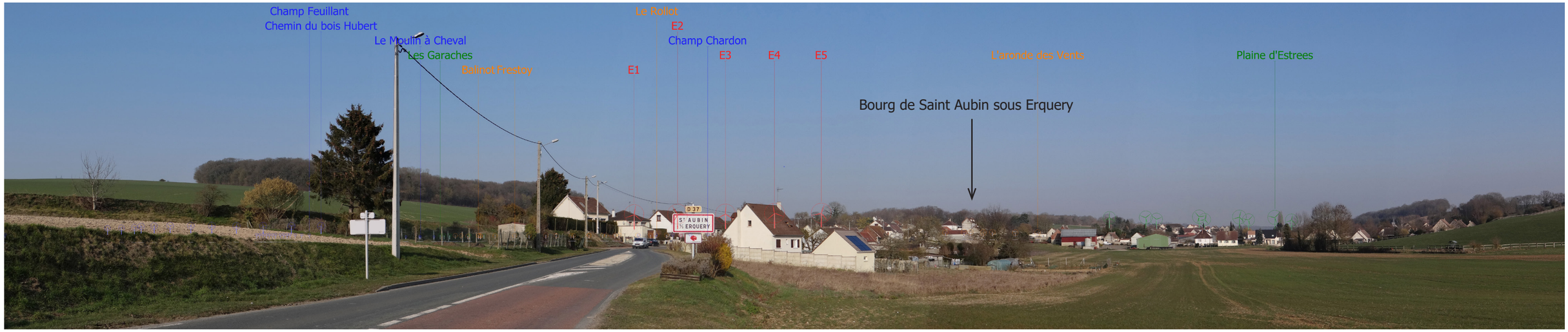

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 51. RD37 Sud Erquery (exemple depuis le sud-ouest)

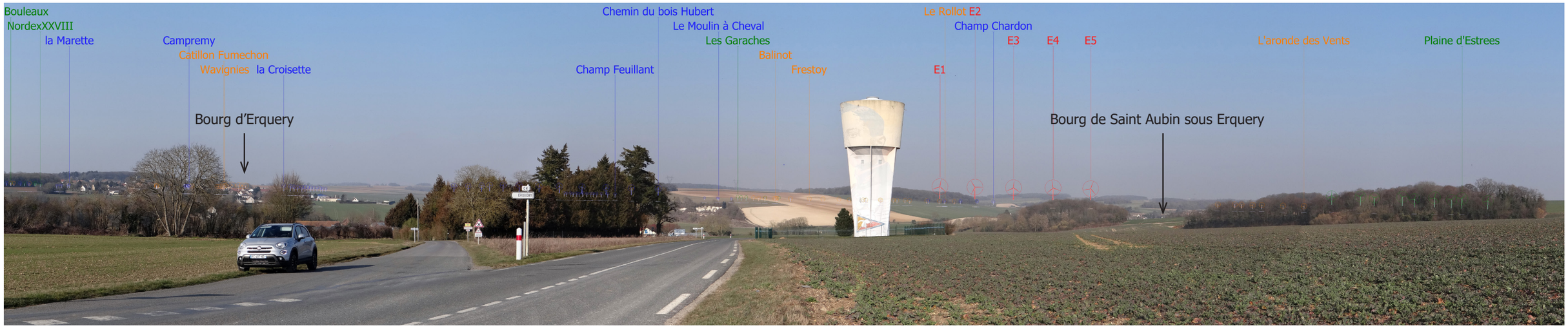

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 55. RD916 Argenlieu (exemple depuis l'ouest)

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 57. Ouest de Bizancourt et de la vallée de l'Arré (exemple depuis l'ouest)

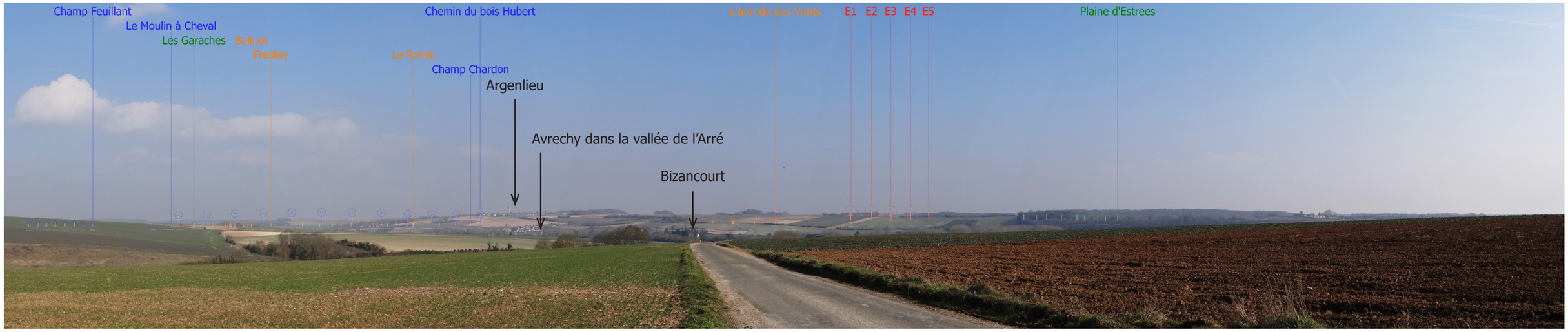

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

III.2.3. Vues depuis l'habitat du périmètre immédiat

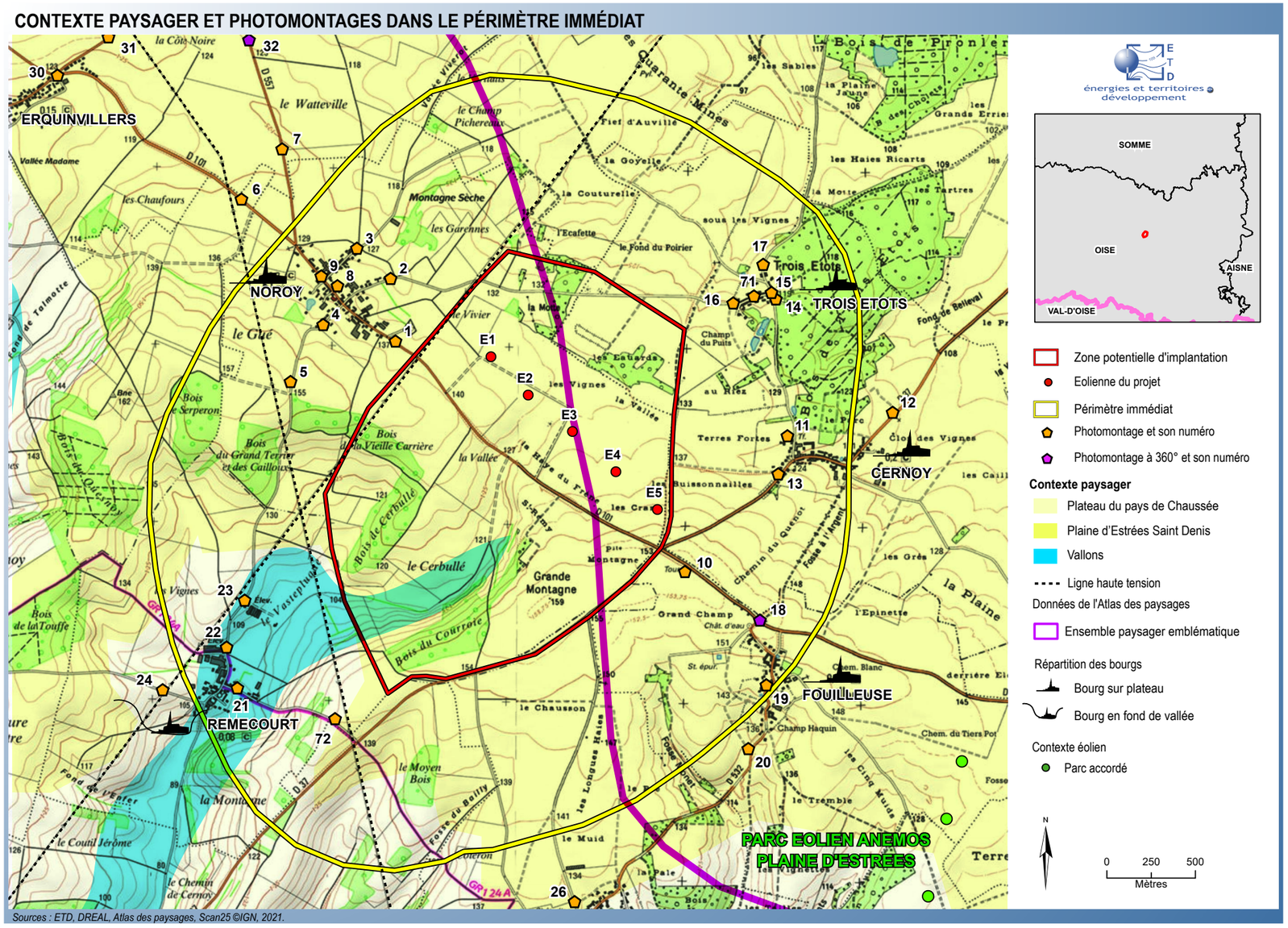

Carte 57. Contexte paysager et photomontages dans le périmètre immédiat

La perception des éoliennes est variable selon la distance et le lieu où se trouve l'observateur. Les enjeux visuels d'un parc éolien sont les plus forts à proximité du site. Il s'agit donc ici d'évaluer les impacts depuis les bourgs les plus proches du futur parc éolien.

Les éoliennes sont localisées à plus de 600m des habitations.

Organisation des vues vers le projet éolien
Données de la ZIV

La carte de ZIV ne prend pas en compte le bâti. Les bourgs apparaissent en couleur sur la cartographie des ZIV, mais les perceptions sur le parc éolien seront fonction de la position de l'observateur et du contexte paysager (densité de l'habitat, présence de végétation…). Le premier plan créé par cette végétation et le bâti masquera alors tout ou partie du parc éolien. Depuis un point donné, une partie du parc peut être masquée complètement et l'autre apparaître au-dessus ou entre les habitations ou la végétation.

L'état initial a présenté des photographies depuis les cœurs, entrées et sorties de bourg. Toutes ne sont pas simulées en photomontage. Les photomontages réalisés rendent compte de l'échelle et de la lecture du projet depuis ces lieux. Les **photomontages** présentés dans cette partie **comprennent le projet, les parcs existants, les parcs accordés et ceux en instruction.**

Une partie spécifique «impacts cumulés» comprend des calculs d'indices et des photomontages à 360°.

La carte ci-contre localise les photomontages réalisés depuis l'habitat dans le périmètre immédiat. Certains photomontages sont présentés dans les pages suivantes par bourg. Tous les photomontages sont compris dans le carnet en annexe.

Vues depuis l'habitat proche du plateau : bourg de Noroy

Le bourg de **Noroy** est situé sur le plateau **au nord-ouest du projet, à moins d'un kilomètre.** C'est le **bourg le plus proche du projet.**

Le **projet** ne s'inscrit **que dans la partie nord du site étudié** dans l'état initial, ce qui **réduit l'emprise visuelle du projet depuis ce bourg** (angle occupé par le projet, cf. Partie II. Définition du projet avec variantes et carte ci-contre).

La **rue principale (RD101)** est **orientée vers le sud-est en direction du projet**, cependant les **éoliennes** sont **décalées au nord de l'axe de la rue** (cf. photomontage 9).
Depuis les **rues perpendiculaires à la RD101**, la **perception du parc** est **fonction du bâti et de la végétation** (jardins, arbres et bosquets autour du bourg, cf. photomontages 3-4). Dans le **coeur de bourg**, la **perception du projet** est **partielle** (PM3-4-8-9), avec certaines éoliennes masquées par les écrans bâtis ou végétaux.
Dans ces vues depuis le bourg, l'échelle des éoliennes est comparable à celle du bâti en premier plan.

Les **perceptions les plus proches** s'organisent depuis les **habitations en limite est du bourg** et sont illustrées par les photomontages 1 et 2. L'éolienne **E1 la plus proche** (< 1 km) est alors **la plus prégnante dans la vue par son échelle**. Le **projet** se lit **en arrière-plan de la ligne à haute-tension**, avec ses éoliennes d'une échelle comparable à celle des pylônes dans la perception immédiate depuis la sortie est du bourg (photomontage 1).

Des vues proches concernent aussi les **accès au bourg** depuis :
- ses entrées nord-ouest (photomontages 6 et 7) avec lecture du projet en arrière-plan de la silhouette boisée du bourg de Noroy,
- son entrée sud (photomontage 5) avec lecture du projet à l'est du bourg de Noroy,
- sa sortie est (photomontage 2) avec lecture du projet en arrière-plan des vergers et de la ligne à haute-tension,
- et sa sortie sud-est (photomontage 1) avec lecture du projet dans les parcelles agricoles au nord de la RD101.

Dans les vues dégagées depuis les accès au bourg et depuis les habitations, la **géométrie** du projet est **lisible, en une ligne** de 5 éoliennes. Le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées présent **au sud-est** s'inscrit **en arrière-plan du projet ou n'est pas visible en fonction de la végétation et du bâti.**

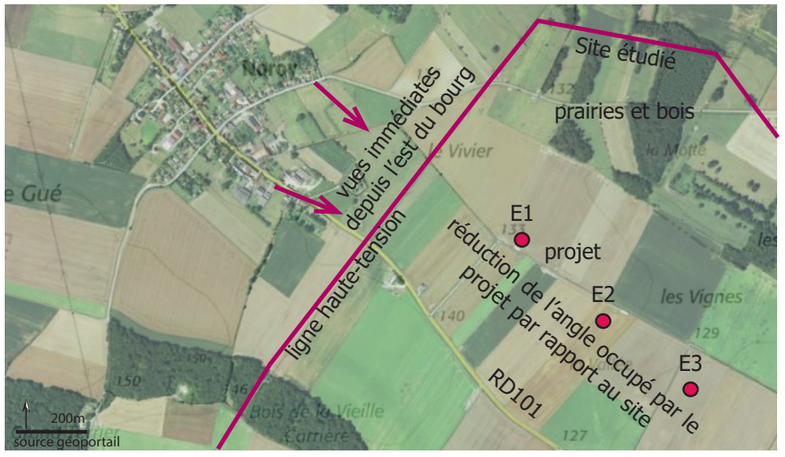

Carte 58. Photographie aérienne de Noroy et projet

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Photomontage 1. RD101, sortie Sud-Est de Noroy, page 18
Photomontage 2. Noroy-rue du Charron-sortie Nord Est, page 20
Photomontage 3. Noroy-maisons neuves-Nord Est, page 22
Photomontage 4. Noroy-maisons neuves-Sud, page 24
Photomontage 5. Accès Sud de Noroy, page 26
Photomontage 6. Accès Nord Ouest de Noroy sur RD101, page 28
Photomontage 7. Accès Nord de Noroy sur D557, page 30
Photomontage 8. Eglise de Noroy, page 32
Photomontage 9. Centre bourg de Noroy (RD101), page 34

Synthèse impacts

L'impact est modéré à faible selon la localisation de l'observateur.
L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (emprise du projet par rapport au site étudié). **Les perceptions immédiates s'organisent depuis l'est, avec lecture du projet en arrière-plan de la ligne à haute-tension** (maisons en limite est du bourg, sortie est et sud-est). **Depuis le centre-bourg**, le projet est **partiellement ou non visible, avec bâti et végétation en avant-plan**.

PHOTOMONTAGES et ANGLE DE VUE DEPUIS NOROY

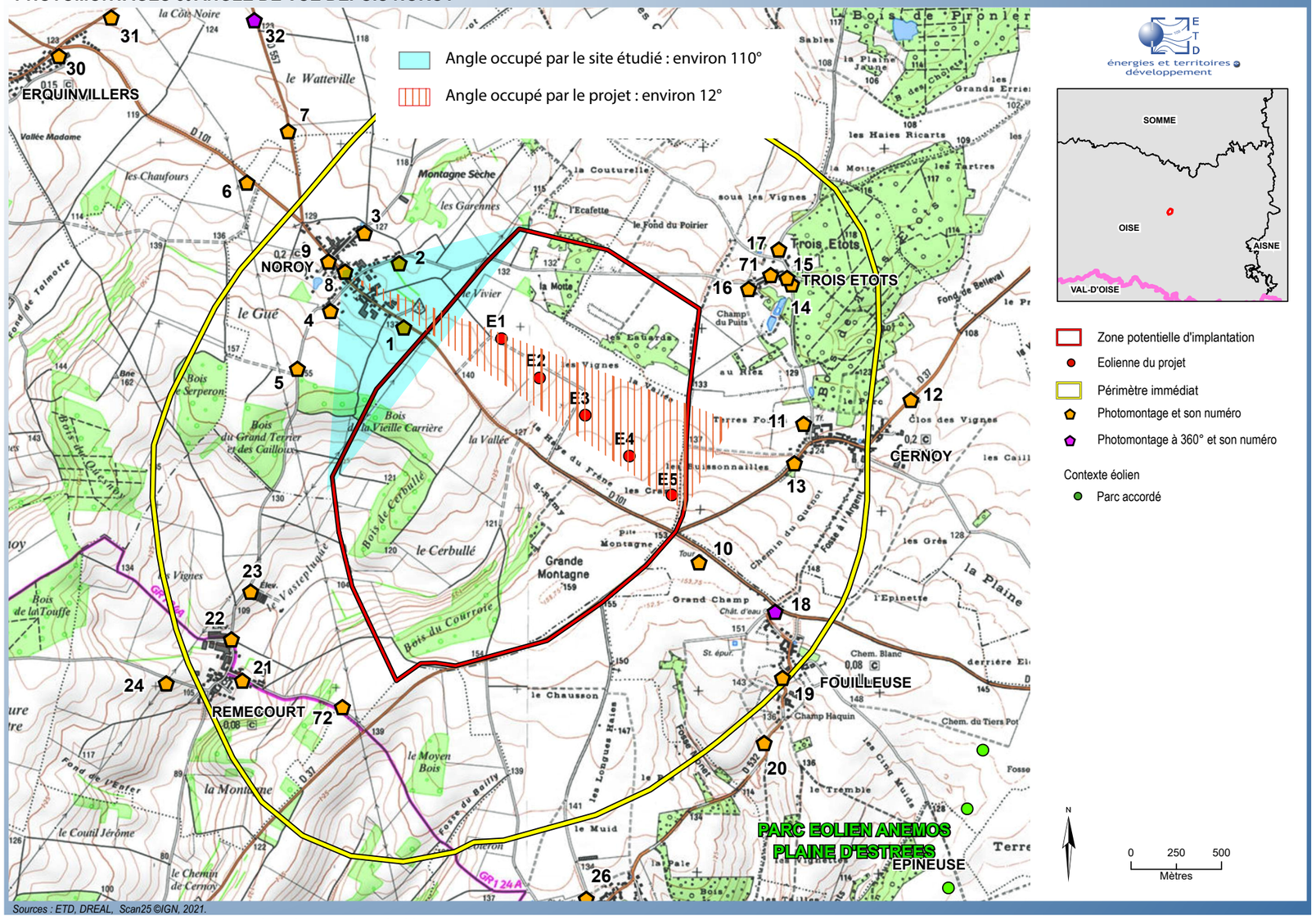

Carte 59. Photomontages et angles de vue depuis Noroy

Photomontage 1. RD101, sortie Sud-Est de Noroy

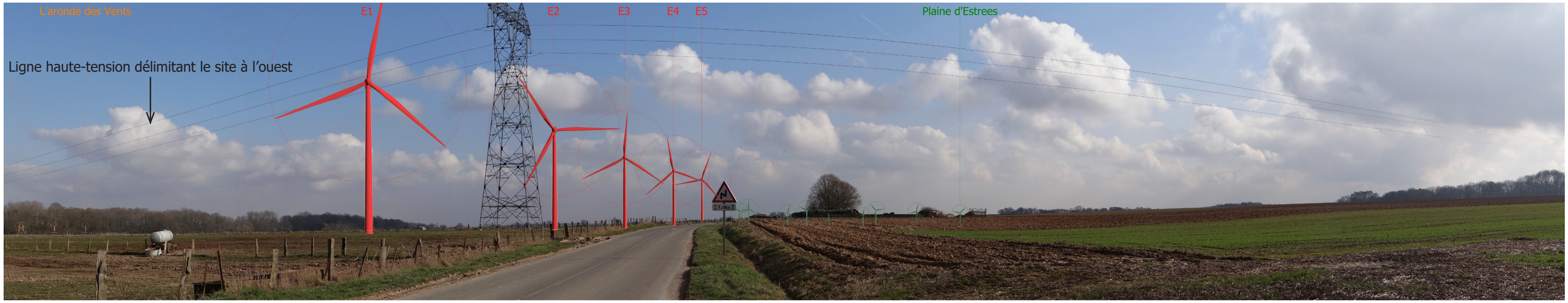

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 2. Noroy-rue du Charron-sortie Nord Est

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 4. Noroy-maisons neuves-Sud

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 6. Accès Nord Ouest de Noroy sur RD101

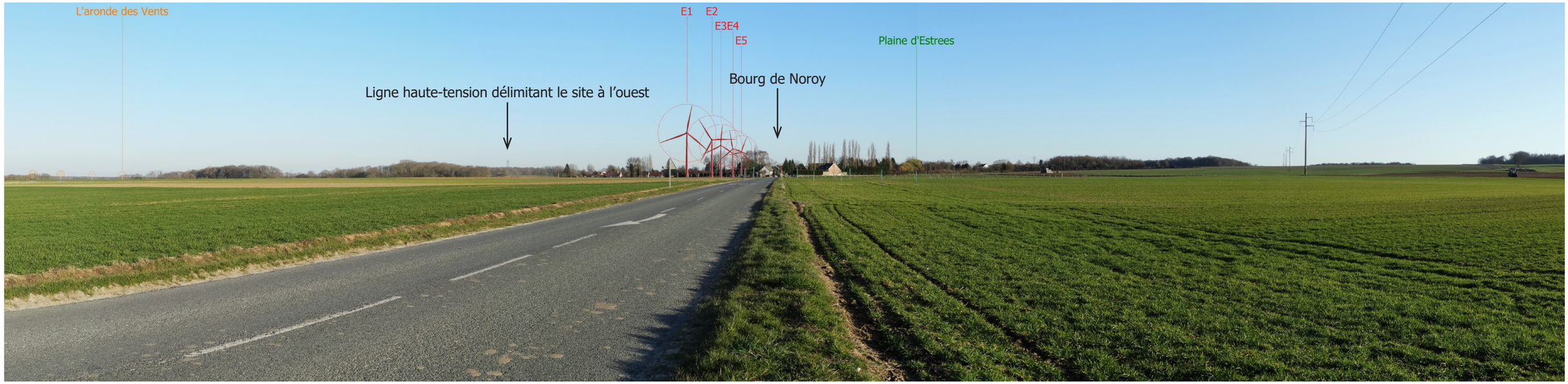

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

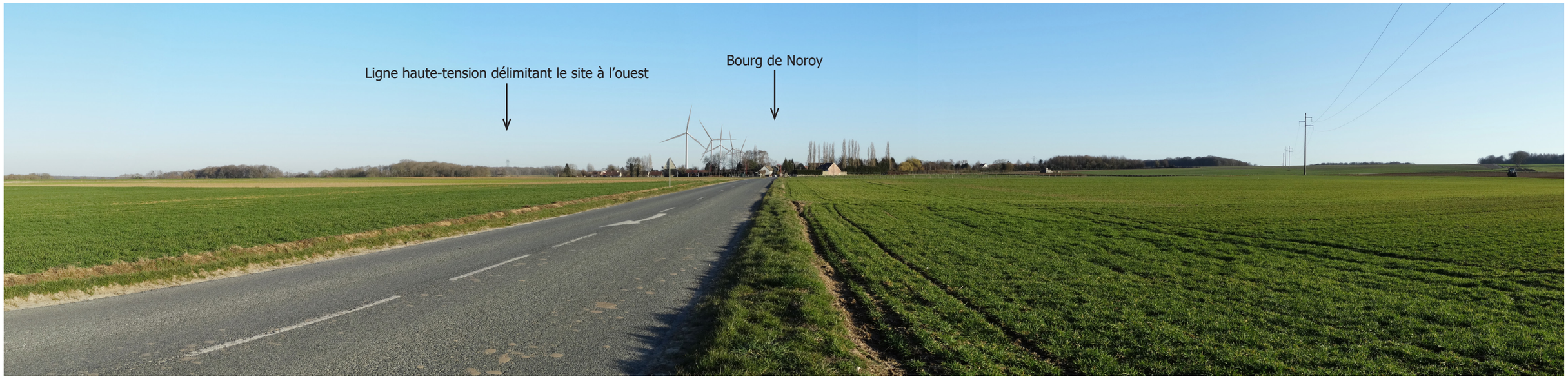

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Vues depuis l'habitat proche du plateau : hameau des Trois Etots

Le hameau des **Trois Etots** est situé sur le plateau **au nord-est du projet, à moins d'un kilomètre. Il présente un intérêt paysager et patrimonial identifié dans l'état initial** (chapelle patrimoine bâti, architecture typique du plateau picard).

Le projet est reculé du hameau, **sans éoliennes dans la partie nord-est du site étudié** dans l'état initial, ce qui **réduit l'échelle des éoliennes perçues.**
L'emprise visuelle du projet (angle occupé par le projet, cf. Partie II. Définition du projet avec variantes et carte ci-contre) est **aussi diminuée** par rapport au site étudié (pas d'éoliennes dans le nord du site).

Des **vues des éoliennes nord** (E1, E2) sont **possibles depuis la rue principale orientée en direction du projet**. Les **photomontages 15 et 71** illustrent ces perceptions, avec le rotor de E1 (photomontage 15) et de E2 (photomontage 71) en arrière-plan du bâti. La distance (environ 1,6 km de E1 et environ 1,5 km de E2) atténue l'échelle de l'éolienne perçue qui est comparable à celle du bâti, des arbres et poteaux électriques du hameau. Les autres éoliennes ne sont pas visibles, masquées par le bâti.

Depuis la **chapelle**, le **photomontage 14** informe que les **arbres** autour du hameau **limitent fortement la perception des éoliennes**. Celles-ci sont en effet **en transparence en arrière-plan des arbres**, peu visibles et d'échelle inférieure à celle des arbres et du bâti. Ce photomontage réalisé à partir d'une **photographie prise en hiver illustre l'impact maximal**. En été la vue sera plus fermée par le feuillage.
Ainsi dans le **coeur du hameau,** le **projet** est **partiellement visible** (PM14, 15 et 71) **ou non visible** (rôle de masque du bâti et de la végétation).

Les **perceptions plus ouvertes** s'organisent depuis l'**ouest du hameau** et sont illustrées par le photomontage 16. Le **projet** se lit **en arrière-plan des bois et haies présents entre les Trois Etots et le projet.** Ce découpage de la vue en plans par la végétation et les ondulations du relief atténue l'échelle des éoliennes, dont la **géométrie en ligne** est **lisible.**
C'est aussi le cas depuis l'**entrée nord** du hameau (photomontage 17). Le photomontage 14 informe des vues limitées par les arbres depuis l'entrée sud du hameau.
Sur ces deux **photomontages 16 et 17, les autres parcs éoliens** présents **à l'ouest** ne sont **pas visibles, et ceux présents au nord** sont perçus **en vue plus lointaine ou non visibles.**

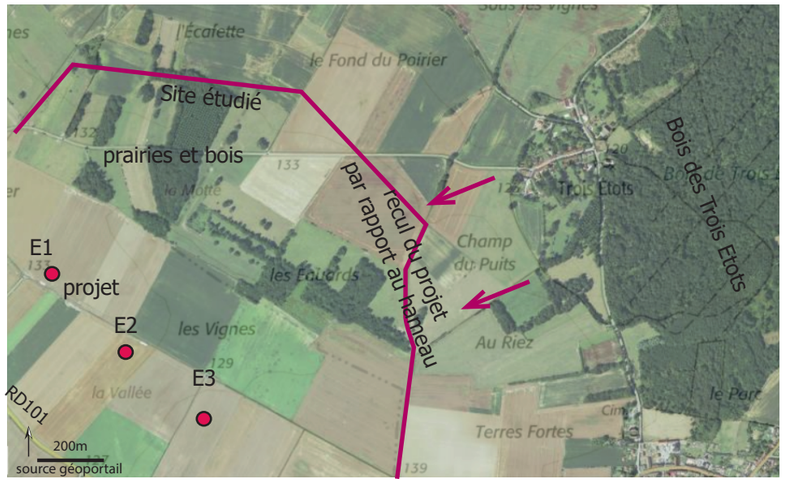

Carte 60. Photographie aérienne des Trois Etots et projet

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Photomontage 14. Chapelle des Trois Etots, page 44
Photomontage 15. Rue des des Trois Etots axée vers l'Ouest, page 46
Photomontage 16. Trois Etots-sortie Ouest, page 49
Photomontage 17. Trois Etots-entrée Nord, page 52
Photomontage 71. Rue 3 Etots axée sur le projet, page 160

Synthèse impacts

L'impact est modéré à faible selon la localisation de l'observateur.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (emprise du projet par rapport au site étudié et éloignement du projet). **Le projet est peu perceptible depuis la chapelle. Le recul du projet** au sud-ouest du hameau **atténue l'échelle des éoliennes dans les vues depuis les habitations en limite ouest du hameau** (arbres en plan intermédiaire) **et la rue axée vers le projet** (échelle des éoliennes comparable à celle du bâti).

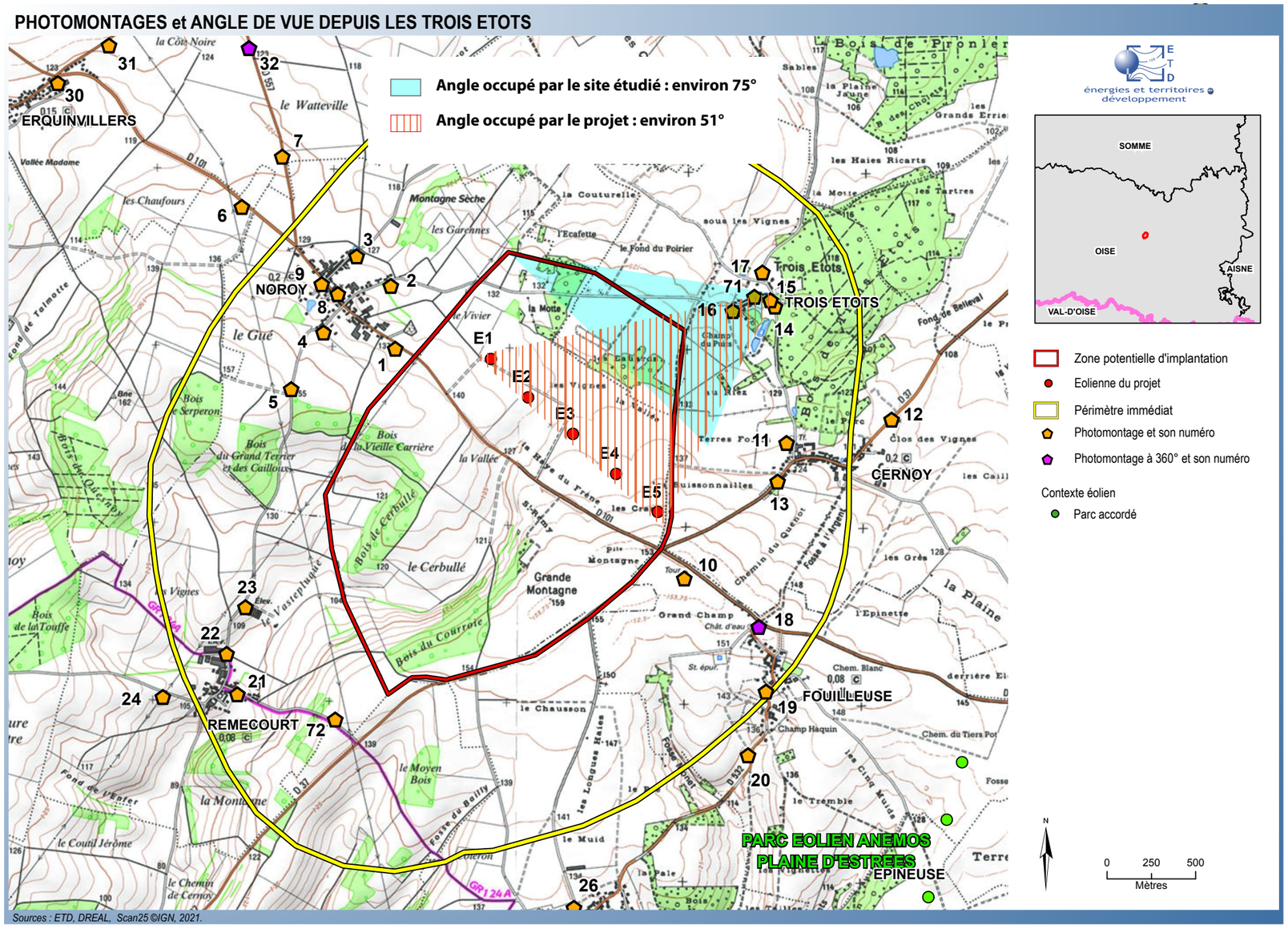

Carte 61. Photomontages et angles de vue depuis Les Trois Etots

Photomontage 15. Rue des des Trois Etots axée vers l'Ouest

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 71. Rue des des Trois Etots

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 16. Trois Etots-sortie Ouest

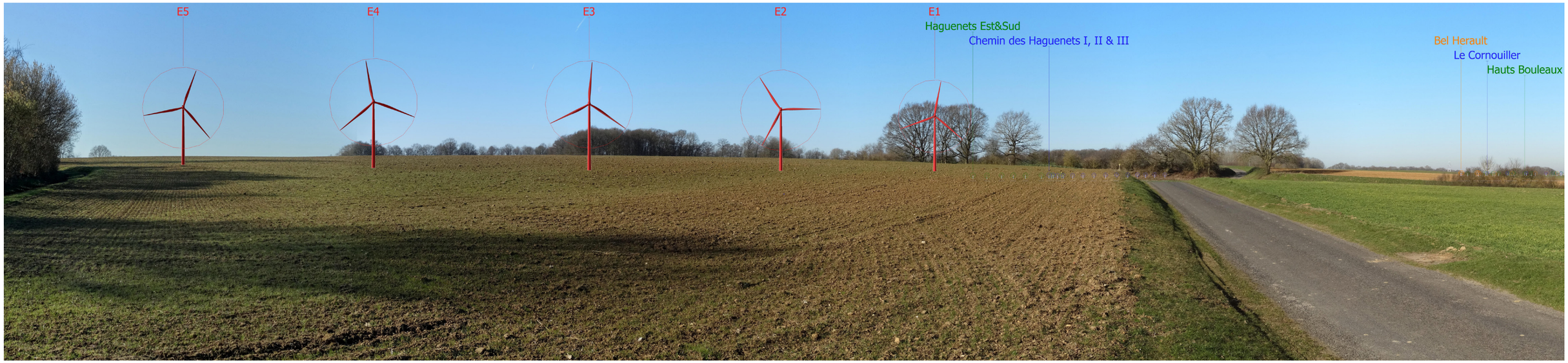

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Vues depuis l'habitat proche du plateau : bourg de Cernoy

Le bourg de **Cernoy** est présent sur le plateau **à l'est du projet, à moins d'un kilomètre.**

Le **projet** ne s'inscrit **que dans la partie nord du site étudié** dans l'état initial, ce qui **réduit l'emprise visuelle du projet depuis ce bourg** (angle occupé par le projet, cf. Partie II. Définition du projet avec variantes, pas d'éoliennes dans le nord du site, cf carte ci-contre).

Les **perceptions les plus proches** s'organisent depuis les **habitations en limite ouest du bourg** et sont illustrées par le photomontage 11 depuis l'église (illustration des vues depuis ce lieu et les jardins des maisons de l'ouest du bourg) et le photomontage 13 à la sortie sud du bourg sur la RD37.
Le **projet** se lit **sur le plateau, en arrière-plan des arbres autour du bourg.** L'éolienne **E5 la plus proche** (< 1 km) est alors **la plus prégnante dans la vue par son échelle**. La présence de végétation arborée en premier éloigne visuellement le projet dont les éoliennes sont d'échelle inférieure ou comparable à celle des arbres.
Il est précisé que sur ces deux **photomontages 11 et 13, les autres parcs éoliens** présents **à l'ouest et au nord du bourg** ne sont **pas visibles.**

Dans le **coeur du bourg,** le **projet** est **partiellement visible ou non visible** (rôle de masque du bâti et de la végétation). La **rue principale (RD37)** est **orientée vers l'est en direction du projet**, avec possible lecture des éoliennes en arrière-plan du bâti. Les vues en direction du projet depuis les rues et habitations sont en effet **fonction du bâti et de la végétation** (jardins, arbres autour du bourg), avec des éoliennes d'échelle comparable à celle du bâti en premier plan.

Depuis l'**entrée nord-est** du bourg sur la RD37 (cf. photomontage 12), le bois des Trois Etots limite la perception des éoliennes. Sur ce photomontage, le projet est en effet **en arrière-plan du bois avec lecture de E5** (rotor, d'échelle comparable à celle du bois), **de portions de pales de E4,** tandis que les **autres éoliennes sont masquées.**

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Photomontage 11. Eglise de Cernoy, page 38
Photomontage 12. Cernoy-accès Nord Est sur RD37, page 40
Photomontage 13. Cernoy-sortie Ouest sur RD37, page 42

Synthèse impacts

L'impact est modéré à faible selon la localisation de l'observateur.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (emprise du projet par rapport au site étudié). **Le projet est peu perceptible depuis l'entrée nord-est du bourg. Les vues plus ouvertes avec le projet en perception immédiate (< 1km) concernent l'ouest du bourg, avec ou sans arbres en plan intermédiaire** (sortie ouest et maisons en limite ouest du bourg).

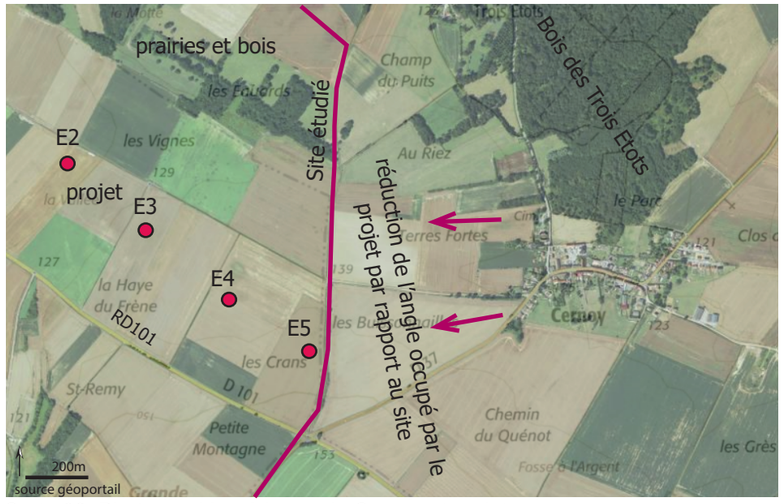

Carte 62. Photographie aérienne de Cernoy et projet

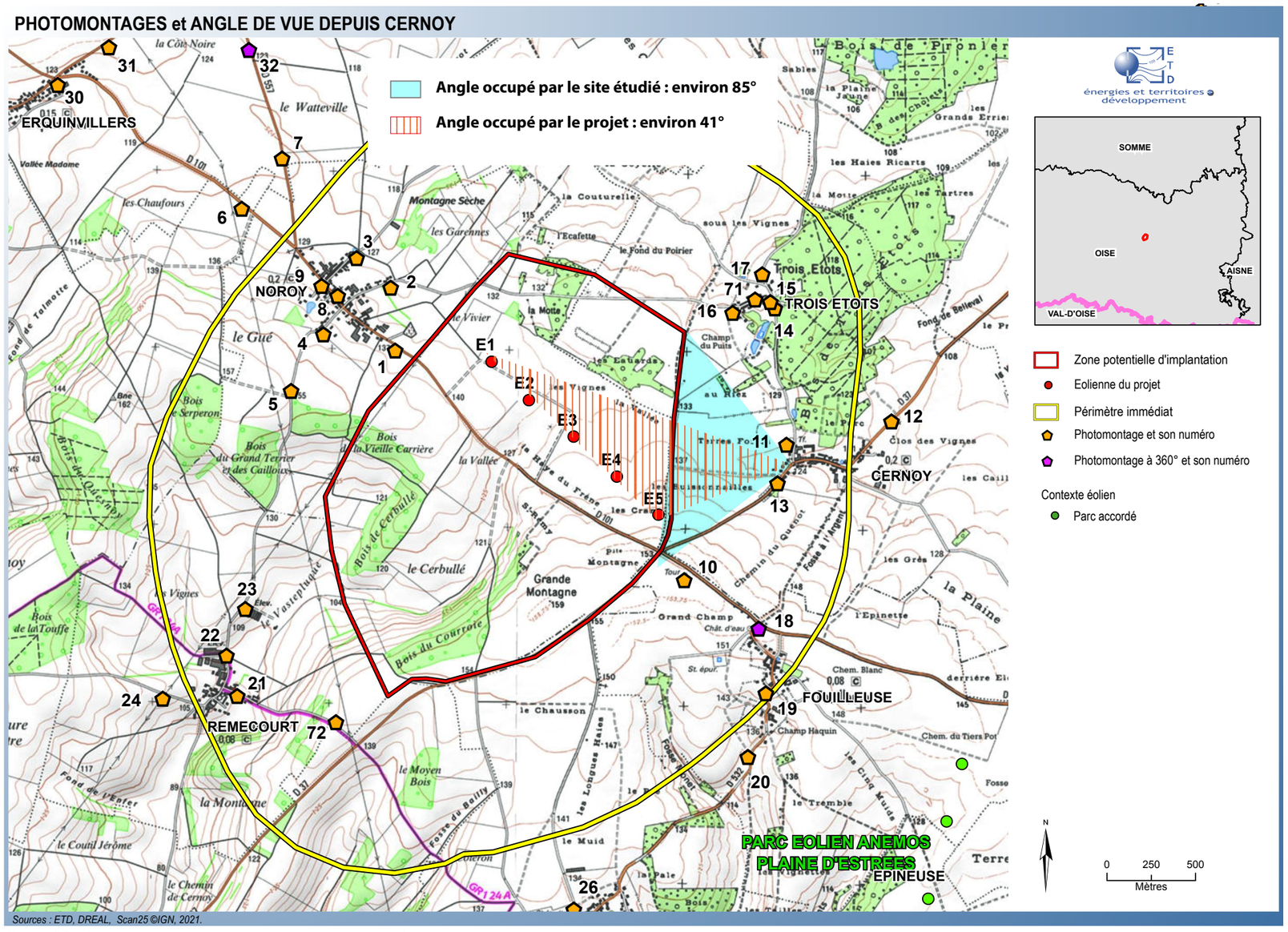

Carte 63. Photomontages et angles de vue depuis Cernoy

Photomontage 11. Eglise de Cernoy

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 12. Cernoy-accès Nord Est sur RD37

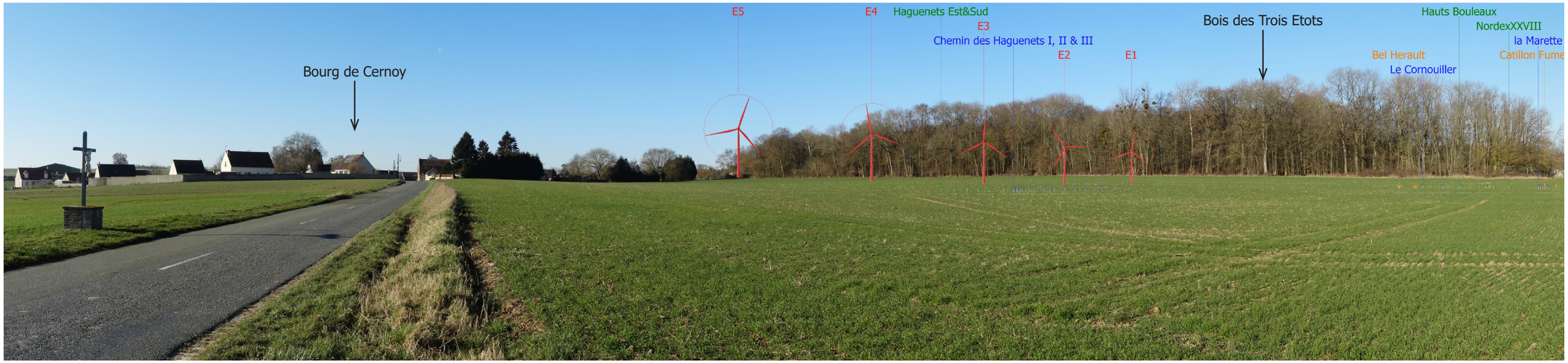

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 13. Cernoy-sortie Ouest sur RD37

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Vues depuis l'habitat proche du plateau : bourg de Fouilleuse

Le bourg de **Fouilleuse** est localisé sur le plateau **au sud-est du projet, à moins d'un kilomètre.**

L'emprise visuelle du projet (angle occupé par le projet, cf. Partie II. Définition du projet avec variantes et carte ci-contre) est **diminuée** par rapport au site étudié (pas d'éoliennes dans le nord et le sud du site).

Le **rue principale** RD532 n'est **pas orientée vers le projet** (orientation nord/sud). Depuis le **centre bourg**, le **projet** est **partiellement visible** (PM19) **ou non visible** (rôle de masque du bâti et de la végétation). S'ajoute le rôle du relief pour le **sud du bourg bâti dans un creux** (photomontage 20). L'échelle des éoliennes est alors comparable ou inférieure à celle du bâti et de la végétation en premier plan.

Les **perceptions les plus ouvertes** s'organisent depuis le **nord du bourg** sur les RD532 et RD101 ainsi que les maisons tournées vers l'ouest. Elles sont illustrées par le photomontage 18. Le **projet** se lit dans le paysage ouvert de plateau de grandes cultures, avec l'ancienne tour du moulin à vent et d'autres parcs éoliens plus lointains à l'ouest et au nord. Sa **géométrie en ligne** est **lisible.**

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Photomontage 18. Fouilleuse-sortie Nord au carrefour des RD101 et RD532, page 54

Photomontage 19. Fouilleuse-centre bourg, page 56

Photomontage 20. Fouilleuse-entrée Sud sur RD532, page 58

Synthèse impacts

L'impact est modéré à faible selon la localisation de l'observateur.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (emprise du projet par rapport au site étudié). **Le projet est peu perceptible depuis l'entrée sud du bourg. Les vues ouvertes sur le plateau avec le projet (< 1 km) et les autres parcs éoliens concernent le nord du bourg** (sortie nord et maisons en limite ouest du bourg).

Carte 64. Photographie aérienne de Fouilleuse et projet

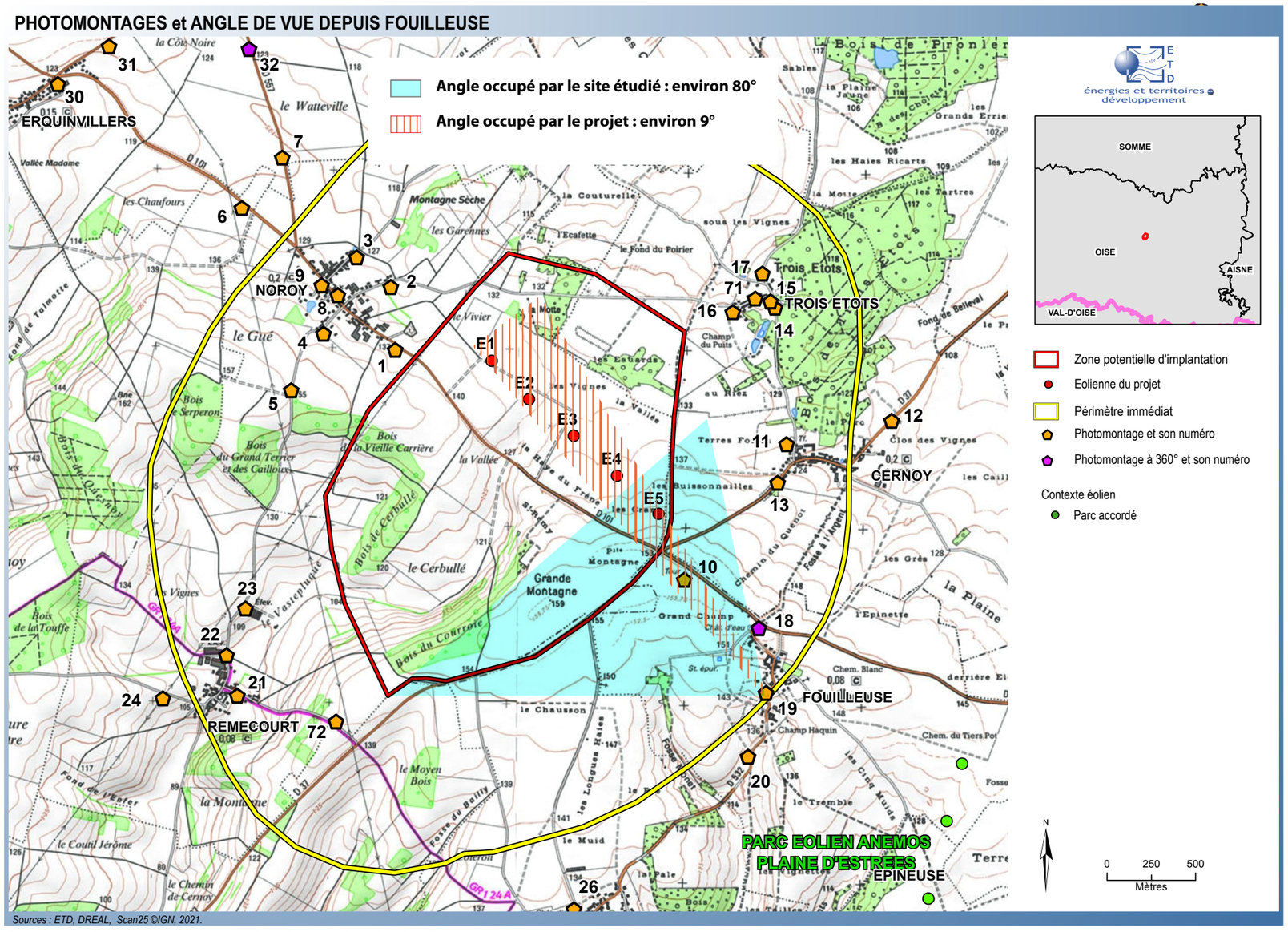

Carte 65. Photomontages et angles de vue depuis Fouilleuse

Photomontage 18. Fouilleuse-sortie Nord au carrefour des RD101 et RD532

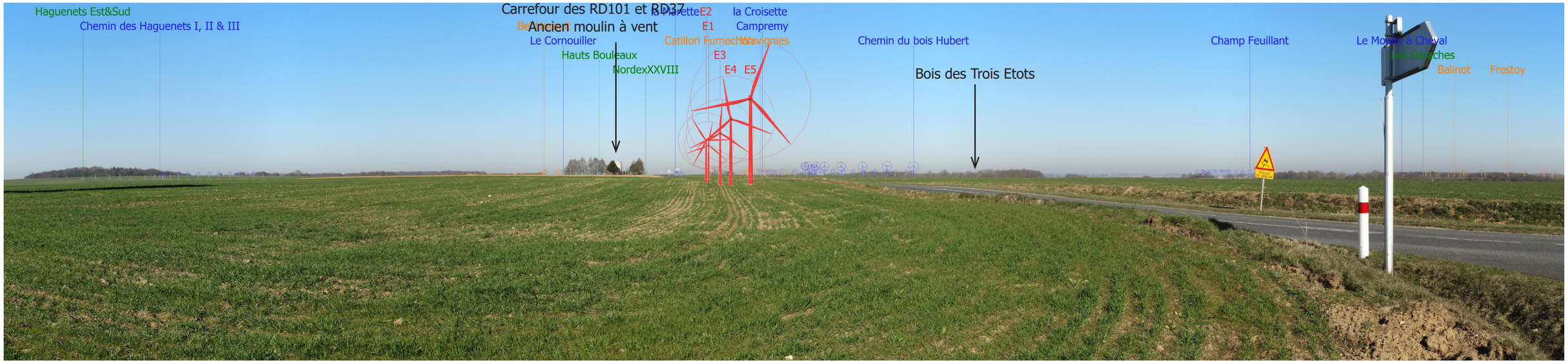

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

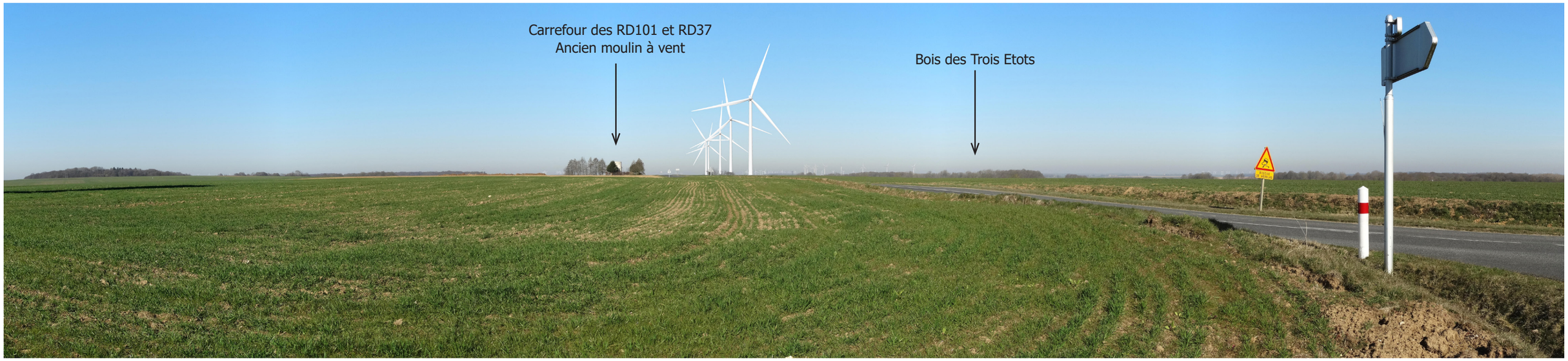

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 19. Fouilleuse-centre bourg

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Vues depuis l'habitat proche en vallon : bourg de Rémécourt

Le bourg de **Rémécourt** est le seul bourg du périmètre immédiat bâti **dans un vallon**. Il est localisé **au sud-ouest du projet.**

L'**absence d'éoliennes dans la partie sud et sud-ouest du site étudié** dans l'état initial, induit un **recul de plus de 2 km à ce bourg** (2, 2 km).
Cette distance, les ondulations du relief et la végétation (végétation de la vallée et bois présents sur le plateau) **réduisent l'échelle des éoliennes perçues**, comme illustré par les photomontages 21, 22 **depuis le bourg** et 23 à proximité de la **ferme isolée au nord du bourg.**

Le **projet** se lit alors **en arrière-plan** de la ligne d'horizon dessinée par le **haut de versant boisé du vallon. Sa géométrie en ligne** est **lisible** et s'appuie sur le relief.
C'est le cas dans les **vues ouvertes au nord** (photomontage 23) **et à l'ouest** (photomontage 24). Le photomontage 24 depuis l'accès ouest du bourg rend aussi compte des vues depuis les habitations de Rémécourt bâties sur le haut de versant.

A noter que les **photomontages 21 et 22** réalisés à partir de **photographies prises en hiver illustrent l'impact maximal depuis ces points**, en été la vue sera plus fermée par le feuillage.
Ainsi dans le **coeur du bourg**, les perceptions du **projet** seront **fonction du bâti et de la végétation** (projet partiellement ou non visible). Dans tous les cas le **recul du projet dans le nord du site** n'induit **pas d'effet de surplomb dans les vues depuis Rémécourt.**

L'emprise visuelle du projet (angle occupé par le projet, cf. Partie II. Définition du projet avec variantes et carte ci-contre) est aussi **diminuée** par rapport au site étudié (pas d'éoliennes dans toute l'emprise est/ouest du site).

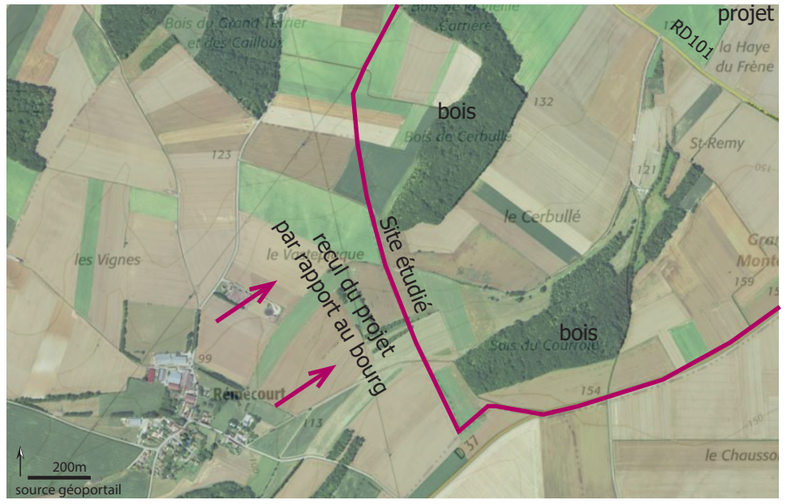

Carte 66. Photographie aérienne de Rémécourt et projet

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Photomontage 21. Rémécourt-centre bourg, page 60
Photomontage 22. Rémécourt-sortie Nord, page 62
Photomontage 23. Rémécourt-ferme au Nord du bourg, page 64
Photomontage 24. Rémécourt-accès Ouest, page 66

Synthèse impacts

L'impact est modéré à faible selon la localisation de l'observateur.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (éloignement du projet de plus de 2 km).

Le recul du projet au nord du bourg **atténue l'échelle des éoliennes** dans les vues depuis les habitations et l'ouest du bourg **(pas de surplomb).**

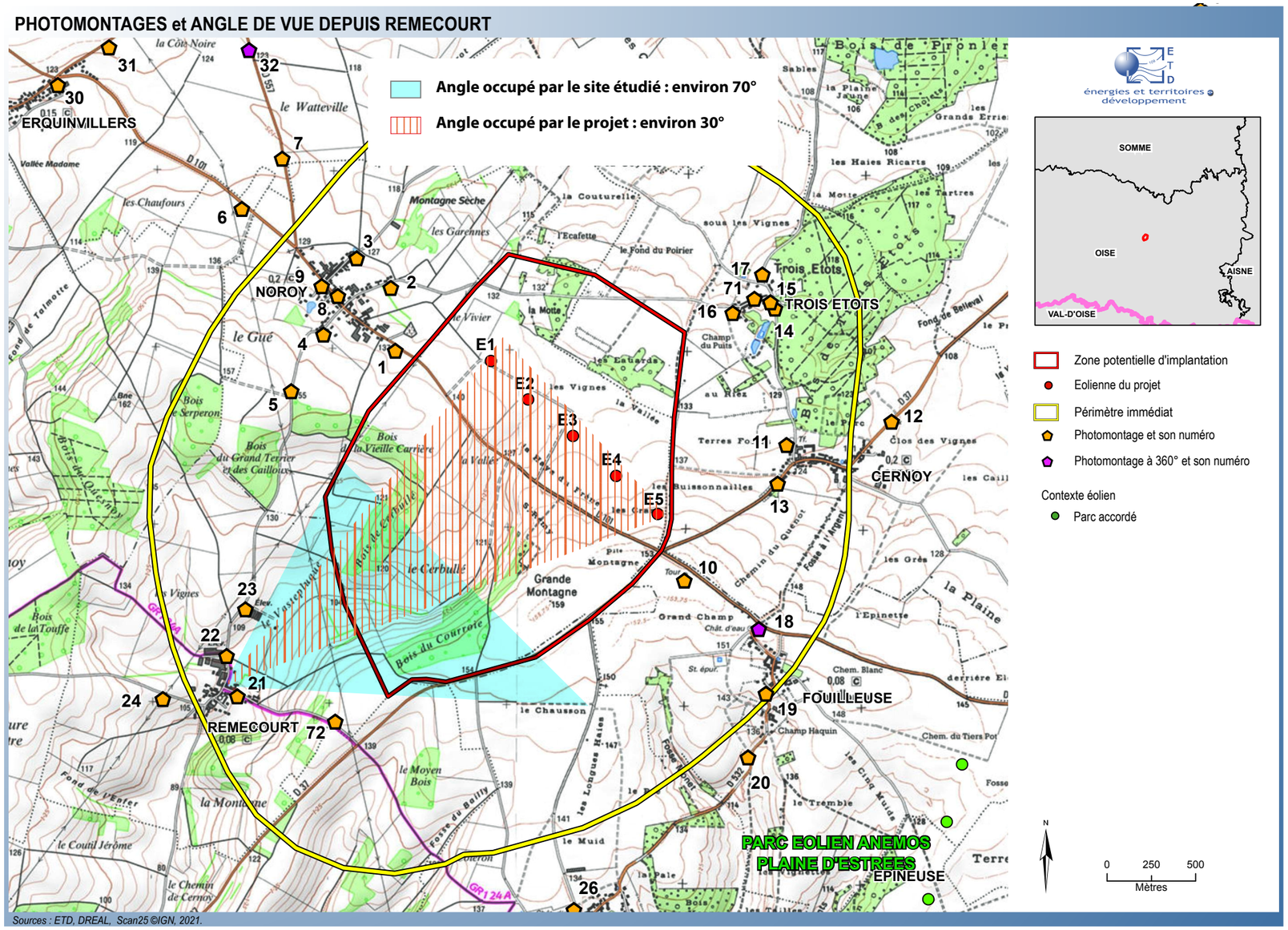

Carte 67. Photomontages et angles de vue depuis Rémécourt

Photomontage 21. Rémécourt-centre bourg

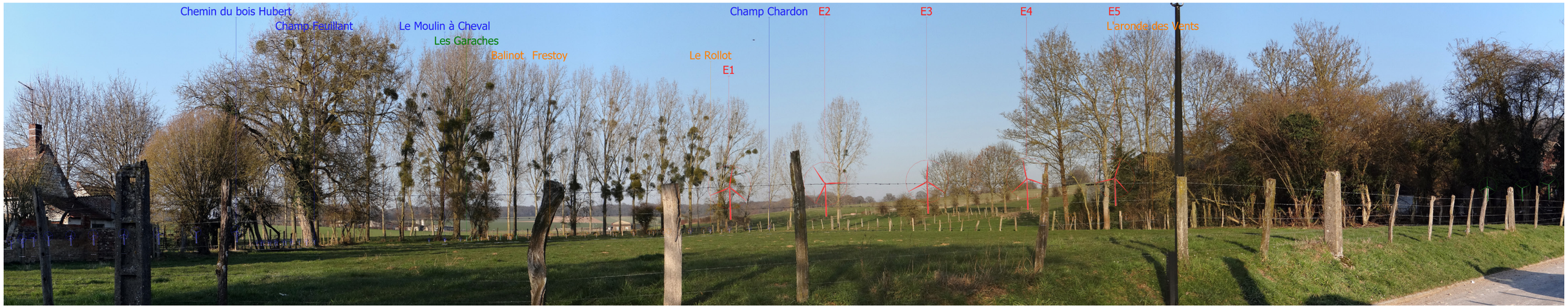

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 23. Rémécourt-ferme au Nord du bourg

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 24. Rémécourt-accès Ouest

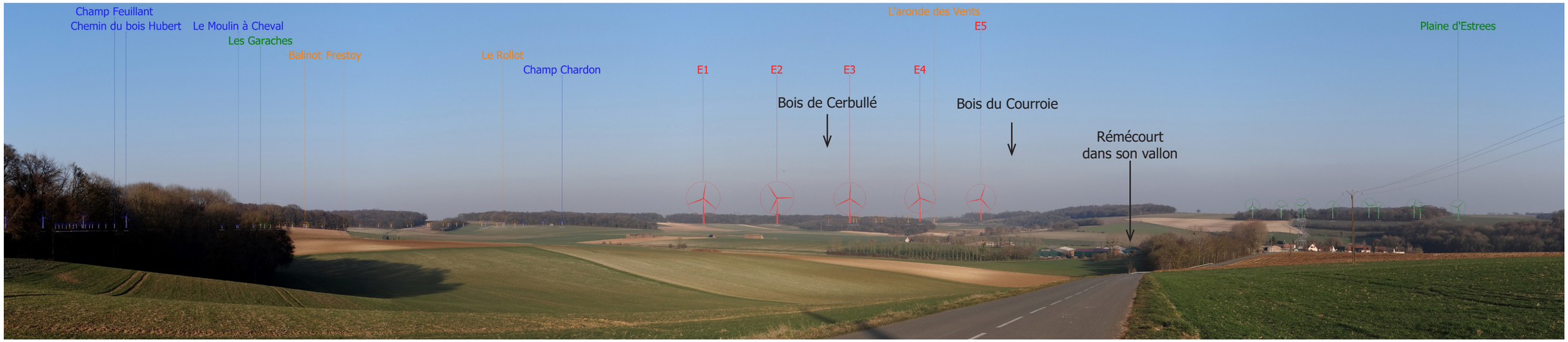

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

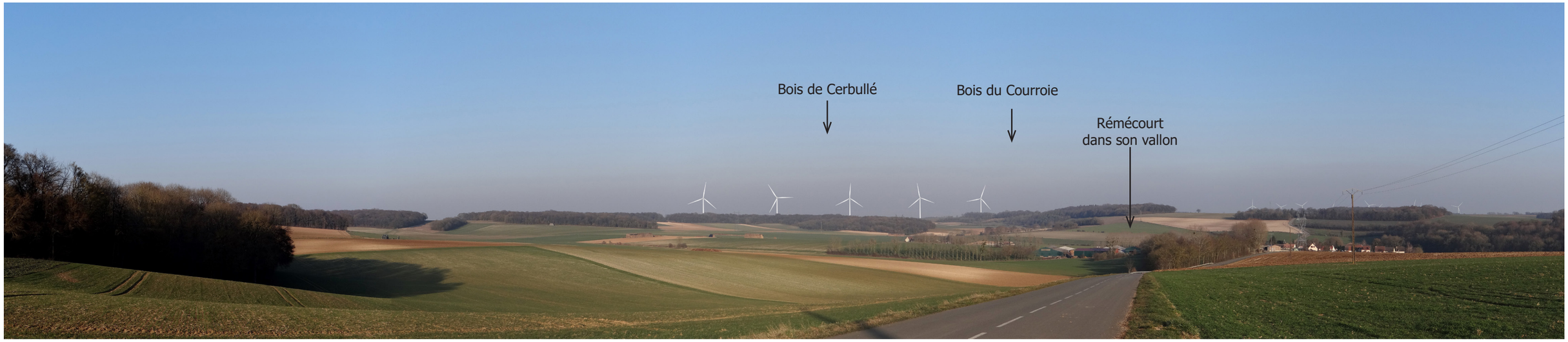

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Synthèse des impacts depuis l'habitat du périmètre immédiat

Dans le périmètre rapproché, les éoliennes sont plus prégnantes que dans le périmètre éloigné, l'observateur se rapprochant du projet (distances de moins de 5 km). La proximité rend possible la lecture des éoliennes entre les habitations depuis les bourgs du plateau.
Les impacts sont modérés à faibles selon la position de l'observateur depuis le bourg proche de Noroy, le hameau des Trois Etots, les bourgs de Cernoy, Fouilleuse, Rémécourt.

Les mesures d'évitement appliquées à l'habitat sont celles appliquées globalement lors de la définition du projet :

- Le choix du site d'implantation : site sur un plateau ouvert ponctué de bois présentant des capacités d'accueil de l'éolien, en dehors des secteurs de patrimoine paysager définis dans l'ancien SRE, en limite ouest du paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et en limite des zones d'enjeu en termes de vigilance patrimoniale définies dans l'ancien SRE, tout en étant éloigné des sites patrimoniaux correspondants (Clermont à environ 8 km, Saint-Martin-aux-Bois à environ 9 km).
- La diminution de l'emprise visuelle du projet par rapport à l'emprise initiale du site étudié depuis le plateau.
- La création d'un parc éolien à géométrie simple et lisible, avec l'orientation de la ligne des éoliennes du projet selon l'axe structurant local qu'est la route RD101.

Cela concerne les vues depuis **Cressonsacq, les Trois Etots, Noroy, Fouilleuse, Cernoy.** Depuis **Rémécourt**, la **mesure d'évitement supplémentaire** est l'**éloignement du projet** induisant une diminution de l'emprise du projet par rapport à l'emprise initiale du site étudié depuis ce vallon.

Depuis le **hameau des Trois Etots**, le projet est très peu perceptible depuis la place du hameau autour de la chapelle, de la mare et du château (photomontage 15, impact très faible) du fait de la présence de bâti et d'arbres en avant-plan et du recul du projet à la chapelle monument historique (environ 1,3 km, mesure d'évitement). C'est depuis la rue axée vers le sud-ouest que le nord du projet se lit entre les habitations (une éolienne E1 sur le photomontage 16 et E2 sur le photomontage 71, impact modéré). La distance (environ 1,5 km) atténue l'échelle de l'éolienne perçue qui est comparable à celle du bâti, des arbres et poteaux électriques du hameau. La **mesure d'évitement** appliqué est celle du **recul au hameau (> 1 km) avec l'absence d'éolienne dans le nord-est du site étudié, ayant permis de réduire l'échelle des éoliennes dans ces vues depuis le cœur du hameau sans pouvoir éviter totalement leur perception.**

Depuis le **bourg de Noroy**, le projet se lit dans les vues ouvertes sur le paysage depuis les accès au bourg et depuis les habitations présentes en limite est du bourg (vues immédiates). Les éoliennes s'inscrivent entre le bâti depuis le centre-bourg.
Une mesure est prévue pour le bourg de Noroy, la **plantation d'une haie** (arbres et arbustes, haie type bocagère, cf. page 254) **le long du chemin communal en bordure sud-est du bourg** utilisé comme lieu de promenade.
Cette **mesure d'accompagnement interviendra aussi en tant que mesure de réduction** une fois les arbres et arbustes poussés.
En effet, ce chemin est localisé au sud-est du bourg entre les habitations et le projet éolien. La haie complètera la végétation existante du bourg en créant un avant-plan aux éoliennes (ces arbres n'ont pas pour objectif de masquer les éoliennes). La réduction d'impact visuel depuis les habitations sera efficace une fois les arbres poussés, son efficacité augmentera par conséquent avec le temps.
Cette **mesure s'ajoute à la mesure de réduction de l'impact depuis l'église de Noroy** (plantation d'une haie d'ifs le long du mur de son cimetière, cf. pages 254 et 255).

III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

III.2.4. Impacts à l'échelle du site

Fig. 11. Exemple de chantier de construction d'un parc éolien (grue)

Les activités liées à la période de chantier et celles d'exploitation peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation.
Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.

Fig. 12. Exemple de chantier de construction d'un parc éolien

Éléments temporaires

- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.
- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).

Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier sera court dans le temps, et les perceptions concernent surtout le périmètre d'étude rapproché et immédiat. Concernant le patrimoine, les travaux seront peu visibles depuis les monuments historiques. En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminue fortement. **Les impacts visuels seront très faibles.**

Fig. 13. Exemple d'un parc éolien avec son poste de livraison dans un paysage de grandes cultures

Éléments permanents autour des éoliennes

La carte suivante localise les éoliennes, leurs plateformes, les postes de livraison et l'accès. Les détails techniques sont indiqués dans l'étude d'impact générale et les plans dans le document spécifique (pièce du dossier de demande d'autorisation).
Leur impact est limité en comparaison avec les éoliennes, ces éléments ne sont en effet visibles qu'à l'échelle du site.

- L'**accès** aux éoliennes se fait depuis la route **RD101** et par les **chemins agricoles existants** sur le site. **Aucun chemin** n'est **créé.**
Les chemins existants sont renforcés et élargis à 4,5m. Ils seront recouverts de grave compactée similaire à ce qui existe sur le plateau agricole.
Les chemins resteront utilisables par les autres usagers.

- La couleur des éoliennes sera blanc mat pour satisfaire aux contraintes aéronautiques. Aucun traitement de couleur spécifique ne sera réalisé en pied d'éolienne.

- Chaque éolienne dispose d'une **plateforme permanente**, de forme rectangulaire. Le revêtement des plateformes sera identique à celui des chemins d'accès. Les plateformes seront visibles en perception immédiate dans les parcelles agricoles.
La plateforme de levage en phase de travaux sera ensuite réduite pour la phase exploitation limitant ainsi l'emprise sur le parcellaire. Les bases des éoliennes seront en béton et enterrées (fondations).

Fig. 14. Exemple d'un poste de livraison en bardage bois

Fig. 15. Emplacement des postes de livraison du projet éolien de Noroy en bordure du chemin agricole

- Deux **postes de livraison** sont prévus pour l'ensemble du projet, **entre les éoliennes E1 et E2 en bordure du chemin agricole** (plateforme pour les 2 postes d'une surface de 162 m$^{2)}$. Chaque poste de livraison présente une longueur de 10 m, une largeur de 3 m et une hauteur de 2,60 m et sera recouvert d'un bardage bois qui s'intégrera à l'environnement agricole. Le raccordement des éoliennes à ces postes de livraison et des postes de livraison au poste source se fera par un réseau électrique enterré, ne générant pas d'effets visuels. Les postes se découvriront en perception proche, depuis la RD101. L'impact visuel est localisé et faible.

AMÉNAGEMENTS DU SITE

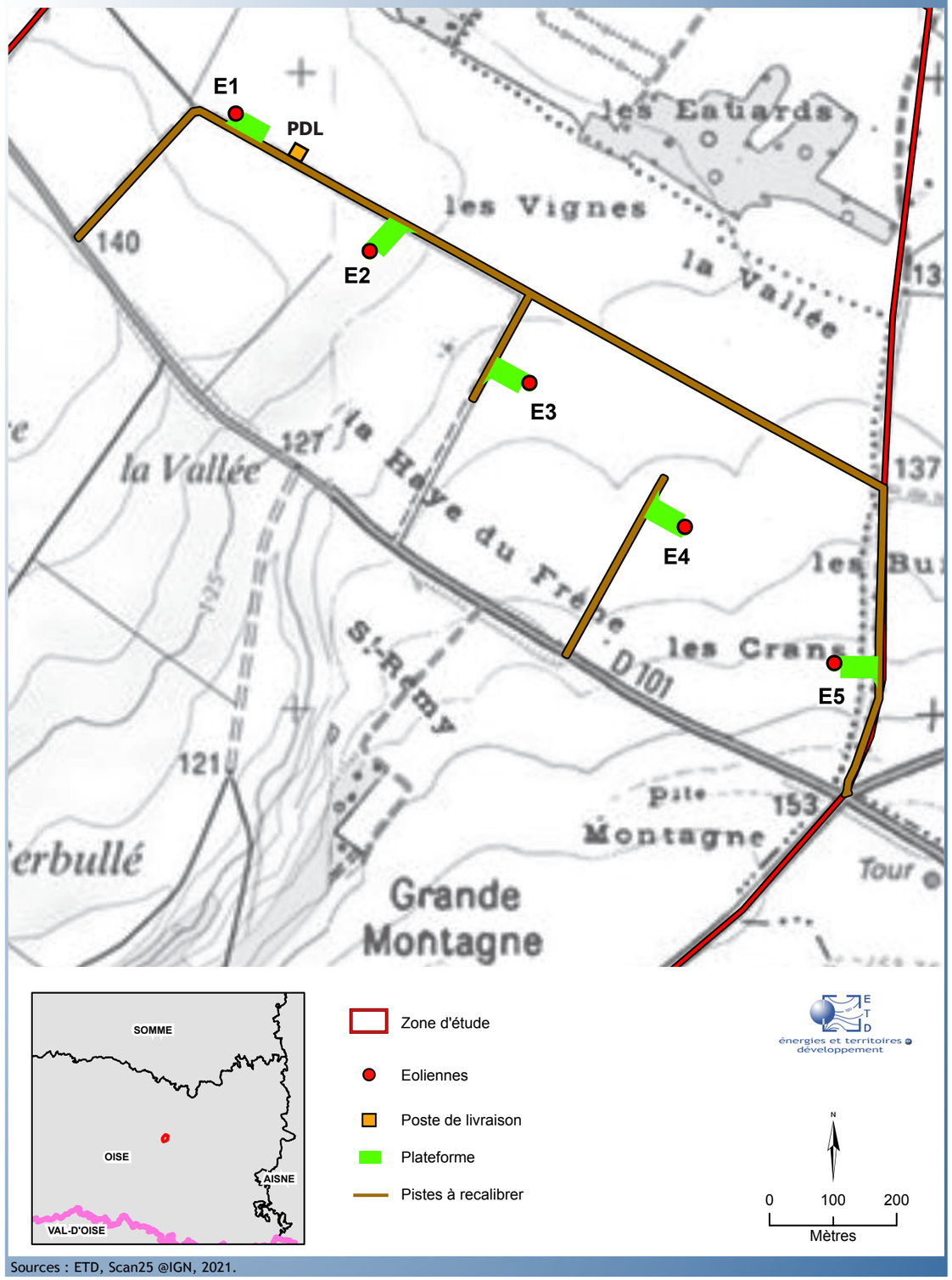

Sources : ETD, Scan25 @IGN, 2021.

Carte 68. Aménagements du site

Synthèse impacts

Compte tenu de la durée des travaux et de leur visibilité limitée dans l'espace, l'**impact temporaire** sur le paysage et le patrimoine est jugé **faible.**

Les **impacts permanents à l'échelle du site** résident principalement dans la **perception immédiate des éoliennes et en second lieu des aménagements** (plateformes, postes de livraison). Les impacts sur le site sont cependant minimisés par l'utilisation de chemins agricoles existants.

III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

III.2.5. Cas particulier de la perception nocturne des éoliennes : le balisage

Fig. 16. Exemple de balisage de nuit

Le balisage du parc éolien sera conforme à l'arrêté du 23/04/2018 (**cf. précisions dans l'étude d'impact générale**).

- Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas pour les éoliennes E1 et E5).
- Le balisage nocturne sur la nacelle sera assuré par des feux à éclats rouges de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas pour les éoliennes E1 et E5, feu fixe ou de moindre intensité (2 000 candelas) pour les éoliennes E2 et E4).
- Le balisage est synchronisé : les éclats se produisent tous au même moment (de jour comme de nuit).

Ces feux d'obstacle sont installés sur le **sommet de la nacelle** et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).
Dans le cas d'éoliennes de plus de 150 m de hauteur totale, les 5 éoliennes du projet devront aussi être équipées d'un **balisage sur le mât à 45 m** (feux de basse intensité de type B de jour comme de nuit, feux rouges fixes de 32 candelas).

Cet impact peut être comparé à une pollution lumineuse de nuit principalement, qui vient s'ajouter à l'ensemble des éclairages artificiels (urbanisation, trafic automobile, enseignes etc.). Son impact est difficilement appréciable par anticipation mais il sera d'autant plus perceptible que le secteur est dépourvu d'éclairage.

De jour, la perception lointaine des éoliennes peut être atténuée par la distance et les conditions météorologiques tandis que de nuit, les flashs nocturnes sont visibles à des distances supérieures à 15 km. Ces flashs de nuit peuvent être considérés comme un élément de perturbation dans le paysage (points d'appel visuel). Ils sont fréquemment cités par les riverains comme l'un des facteurs de gêne provoquée par les éoliennes.

Concernant le projet éolien étudié, les habitations proches ayant des vues dégagées sur le projet seront les plus concernées par la visibilité de ces feux. A l'échelle du périmètre éloigné, ces feux seront perceptibles des lieux dégagés, avec une visibilité décroissante en fonction de la distance.

Synthèse impacts

Concernant le **parc éolien de Noroy**, les **impacts** sont **les plus importants depuis les habitations proches ayant des vues sur le projet (maisons en limite des bourg de Noroy, Cernoy, Trois Etots, Fouilleuse : impact fort).** Dans le cas de vues dégagées en direction des autres parcs éoliens de l'aire d'étudé, le balisage du projet s'ajoutera à ceux des éoliennes des autres parcs.
A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les flashs seront perceptibles depuis les lieux dégagés des plateaux, avec les autres parcs éoliens.

III.3. Analyse des vues depuis les sites patrimoniaux et touristiques

III.3.1. Impacts sur le patrimoine

L'état initial de l'étude paysagère a montré que pour la majorité des monuments historiques de l'aire d'étude, la sensibilité était faible à nulle.
L'analyse a été approfondie dans la phase impacts notamment avec la réalisation d'une carte de Zones d'Influence Visuelle à laquelle est superposé l'inventaire du patrimoine, ainsi que celle de photomontages.

Dans les pages suivantes sont analysés les impacts pour les monuments présentant une sensibilité identifiée à l'issue de l'état initial.

Les vues du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques sont fonction de leur contexte paysager. Les vues cloisonnées depuis les milieux urbains, les milieux boisés et les fonds de vallons vont limiter les perceptions en direction des éoliennes tandis que les vues ouvertes sur le paysage depuis les lieux dégagés peuvent comprendre le projet en vue lointaine ou proche. La création de vues avec éoliennes est en effet inévitable du fait de leur échelle (gabarit maximal des éoliennes du projet : 170 m de hauteur totale). Cependant, leur prégnance s'atténue en s'éloignant, les impacts visuels à l'échelle éloigné sont alors plus faibles qu'à proximité immédiate. Dans l'analyse, en plus de la notion d'échelle verticale des éoliennes (angle vertical occupé par les éoliennes dans la vue observée), s'ajoutent d'autres critères dont l'emprise horizontale du parc éolien (angle horizontal occupé par le projet dans la vue observée), la lisibilité de la géométrie du parc éolien, la structure et la reconnaissance du paysage (cf. méthodologie pages 7 et 8 en introduction).

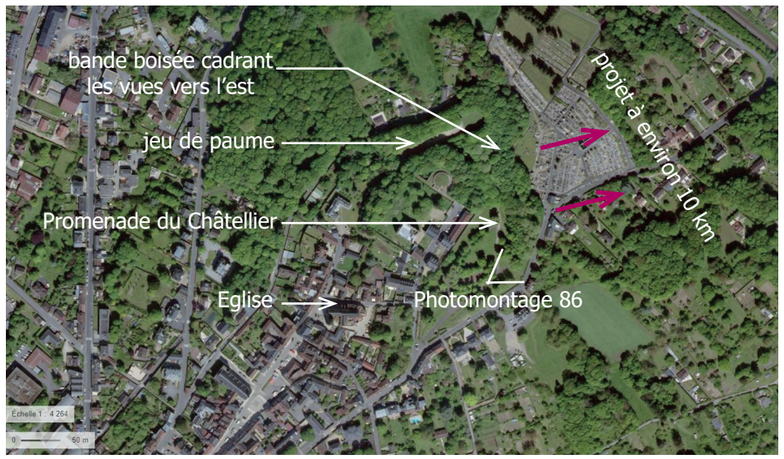

Fig. 17. Localisation du photomontage 86 sur la photographie aérienne de Clermont

Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe

Patrimoine dans le périmètre éloigné

Photomontage 62. RD938 Ouest de Méry la Bataille, page 142
Photomontage 70. Belvédère des Beaux Monts, page 158
Photomontage 81. Nord abbaye St Martin aux Bois route locale, page 180
Photomontage 82. Carrefour D152 nord St Martin aux Bois, page 182
Photomontage 86. Promenade du Châtellier de Clermont, page 190

Dans le périmètre éloigné

Dans ce périmètre en particulier, **la distance minimise les impacts visuels pouvant être observés.**
Les **sites** patrimoniaux localisés **dans les zones non colorées de la ZIV** ne sont **pas concernés par des vues potentielles du projet.** Cela concerne notamment les sites patrimoniaux localisés **dans les vallées.**

Pour les **autres sites** patrimoniaux présents **dans les secteurs colorés de la carte de ZIV**, ils se situent principalement dans les bourgs et les villes. Leur découverte **au sein de la trame bâtie** ne présente **pas d'impact** (vues fermées). Il est en effet reprécisé ici que la **carte de ZIV du projet est indicative et maximaliste :** le projet ne sera pas visible depuis l'ensemble des secteurs colorés de la ZIV car le calcul de la ZIV ne prend en compte que le relief et les boisements majeurs. Le rôle visuel du bâti, des haies, des arbres des jardins, des petits bosquets est à ajouter.
Les **impacts** seront donc **nuls** sur ces monuments du périmètre éloigné. C'est le cas depuis les **centres de Compiègne, Beauvais, Clermont, Creil, Nogent-sur-Oise, ainsi que dans la découverte de l'abbaye de Moncel et de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois dans les bourgs.**
C'est aussi le cas des **sites patrimoniaux entourés de boisements**, comme le **cimetière militaire de Vignemont (candidature UNESCO).**
Les **photomontages 83** depuis l'**église de Catenoy** à environ 8 km et **85 depuis l'église de Lachelle** à environ 15 km illustrent les **vues fermées** par le bâti dans les bourgs en s'éloignant (impact nul).
Des **vues lointaines du projet** sur le plateau peuvent s'organiser depuis certains lieux plus ouverts. Le **photomontage 84** depuis l'**église de Nointel** en est un exemple. Le projet se lit partiellement (3 éoliennes visibles) en vue lointaine sur la ligne d'horizon dessinée par le plateau agricole, dans cette vue cadrée par l'église et la végétation. L'échelle des éoliennes est atténuée par la distance d'environ 8 km (impact faible).

Depuis la promenade du Châtellier, la vue est fermée par la végétation sur l'ensemble du parcours de la promenade. Le **photomontage 86** réalisé depuis la **promenade du Châtellier de Clermont** (à environ 10 km au sud du projet) rend compte du contexte arborée sur le parcours de la promenade. Le **projet** se lit t**rès partiellement en transparence derrière les arbres** sur la ligne d'horizon. L'échelle des éoliennes est de plus atténuée par la distance **(10 km).** Ce photomontage rend compte du rôle des boisements. Réalisé en hiver, il illustre une **vue maximaliste**. En été, le feuillage fermera la vue. L'**impact est très faible à nul** depuis ce lieu signalé dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie. Ainsi, le **projet est localisé à proximité mais en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Clermont,** et n'est **pas ou très peu visible depuis la promenade (pas de modification de l'ambiance du lieu).** Les mesures d'évitement appliquées sont l'éloignement (environ 10 km) et la création d'un parc éolien à géométrie simple et lisible.
Depuis le sud de la ville le projet n'est pas localisé dans l'axe de vue sur Clermont (**pas de covisibilité**). **Depuis l'ouest sur la RD929**, la ville se découvre à la sortie de la forêt, **sans covisibilité** avec le projet (projet non visible, cf. carte de ZIV).

Compiègne est l'**agglomération la plus riche en patrimoine et la plus reconnue du périmètre éloigné**, avec notamment son château et l'allée le reliant à la forêt de Compiègne à l'est. Sous l'effet de la distance au projet (environ 20 km), la **découverte** du patrimoine **dans le centre-ville** ne présente **pas d'impact** (cf. carte de ZIV + rôle visuel du bâti et de la végétation de la ville), les vues y sont cadrées.

Le **projet est localisé en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Compiègne** dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie. Le **photomontage 70** est réalisé depuis le **panorama des Beaux Monts** d'où s'observe la perspective vers l'ouest sur le château de Compiègne (notée dans l'Atlas des paysages). Le **projet** éolien de Noroy se lit **en vue lointaine (à environ 26,5 km, impact faible)** sur la ligne d'horizon avec les autres parcs éoliens. Cependant le projet n'est **pas dans l'axe de la perspective** mais décalé au sud, sa géométrie en ligne est lisible et l'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance de plus de 25 km, il ne domine pas la ville de Compiègne, et il occupe un angle de vue restreint sur l'horizon (projet ponctuel, 5 éoliennes dans un angle d'environ 1,5°). Le projet s'inscrit dans l'alignement du parc de la Plaine d'Estrées avec la même logique d'implantation en ligne, au sud-est de l'ensemble éolien formé par les parcs autour de Saint-Just-en-Chaussée (Chemin du Bois Hubert, Bel Hérault...) et l'échelle de ses éoliennes est comparable à celle du parc de la Plaine d'Estrées. Les mesures d'évitement appliquées sont l'éloignement (environ 26,5 km) et la création d'un parc éolien à géométrie simple et lisible en cohérence avec la ligne de force du paysage (ligne dessinée par le plateau en arrière-plan du panorama) et les parcs éoliens voisins.

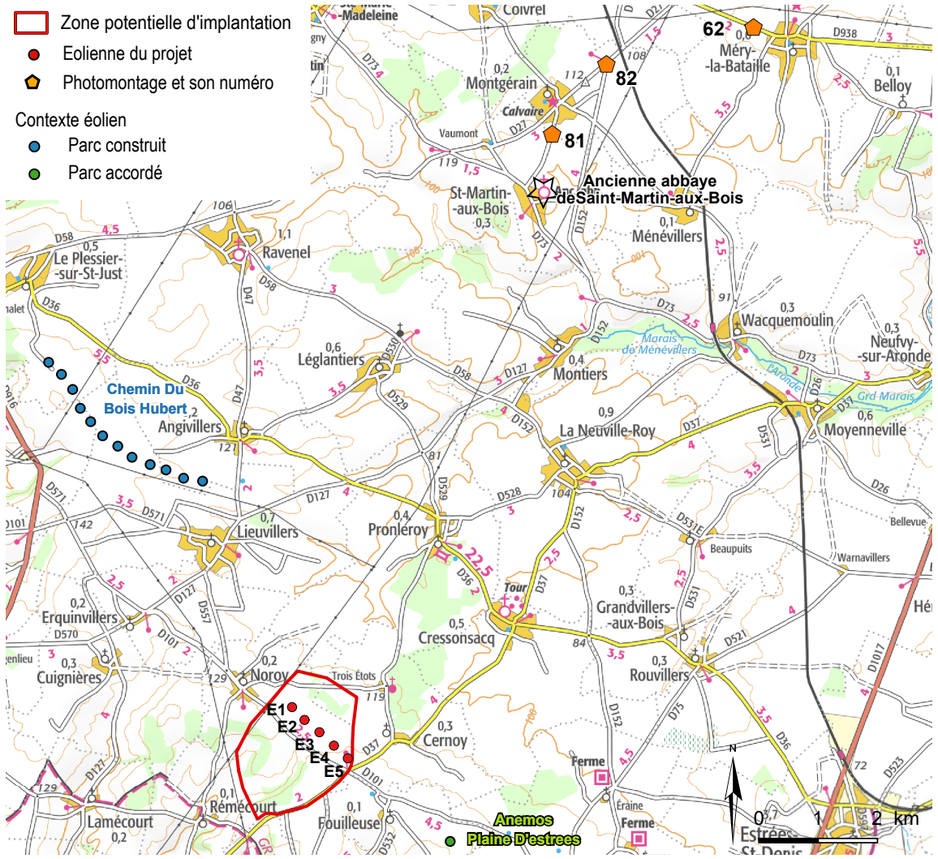

Fig. 18. Localisation des photomontages de covisibilités avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

L'**abbaye de Saint-Martin-aux-Bois** (signalée dans l'Atlas des paysages de l'Oise), localisée **à environ 9 km** au nord du projet, est le monument historique pour lequel une zone de vigilance patrimoniale est définie dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie avec lequel des covisibilités s'organisent. **Trois photomontages** sont réalisés **depuis le nord et à différentes distances de l'abbaye** pour **préciser les covisibilités** entre la silhouette bâtie de l'abbaye et le projet éolien de Noroy.

Le **photomontage 62** est réalisé sur la route majeure **RD938, à environ 4,5 km de l'abbaye.** Il illustre les vues d'ensemble depuis le nord avec lecture de la silhouette de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois qui se lit en avant-plan de l'horizon boisé. Le projet se lit en vue lointaine, à une distance d'environ 14 km avec les autres parcs éoliens dans le paysage agricole et boisé du plateau du Pays de Chaussée. Il n'est pas dans l'axe visuel sur Saint-Martin-aux-Bois. La distance atténue l'emprise visuelle des éoliennes dont l'échelle est comparable à celle des boisements en avant-plan. La géométrie du projet est lisible, dans l'alignement des parcs du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées (même logique d'implantation en ligne). L'impact est faible (projet lointain et ponctuel dans la large vue sur le plateau).

Les photomontages 81 et 82 ont été réalisé en réponse aux demandes de compléments sur l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (UDAP de l'Oise, 24/04/2020). Ces vues sont localisées au nord du projet, ce qui implique de réaliser les photographies terrain le matin pouvant entraîner des conséquences en termes de luminosité. C'est pourquoi les photomontages 81 et 82 sont réalisés avec des photographies prises le matin. Ils permettent de rendre compte de la localisation du projet dans ces vues sur l'abbaye, et de son échelle en rapport avec la distance d'environ 10 km.

Le **photomontage 81** est réalisé depuis le **nord de Saint-Martin-aux-Bois sur la route locale** qui relie le bourg à celui de Montgérain. C'est **le plus proche de l'abbaye, à environ 1 km.** Le projet se lit en arrière-plan du bâti et des boisements, en covisibilité avec l'abbaye en étant à droite de cette silhouette bâtie qui se détache sur l'horizon. La situation de covisibilités avec l'abbaye est cependant atténuée par le fait que le projet reste ponctuel et de faible emprise visuelle, en partie masquée par les boisements au premier plan. Sa géométrie en ligne est lisible. L'échelle de ses éoliennes est inférieure à celle de l'abbaye et des boisements au premier plan sous l'influence de la distance de plus de 10 km. L'abbaye reste la composante paysagère la plus haute dans la vue. Le projet se lit avec le parc de la Plaine d'Estrées au sud localisé sur la gauche de l'abbaye, et celui du Chemin du Bois Hubert au sud-ouest. L'interdistance entre les trois parcs permet de les distinguer. L'impact est modéré.

Le **photomontage 82** est réalisé **depuis le nord de Montgérain** au carrefour des RD27 et RD152, **à environ 2 km de l'abbaye.** Le projet se lit dans la vue large sur le paysage éolien et de grandes cultures, en covisibilité directe avec l'abbaye qui se détache sur l'horizon. La situation de covisibilité est cependant atténuée par la distance (abbaye > 2 km et projet > 12 km). La géométrie en ligne du projet est lisible. L'échelle des éoliennes est comparable à celle de l'abbaye et des boisements au premier plan. Le projet se lit avec le parc de la Plaine d'Estrées au sud. Leur interdistance permet de les distinguer. L'impact est modéré.

Ainsi, la localisation de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois en point de repère sur le plateau induit des covisibilités avec le projet éolien depuis le nord. Le projet forme une ligne de 5 éoliennes dans les vues d'ensemble sur le paysage agricole ponctué de bois du plateau du Pays de Chaussée avec la silhouette de l'abbaye. Ces vues s'observent cependant **à environ 10 km et plus du projet, ce qui atténue sa prégnance visuelle**. C'est pourquoi, si le **projet** est localisé **en limite sud et dans la zone de vigilance patrimoniale autour de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois**, à environ 9 km, son **impact** est défini **modéré à faible en s'éloignant pour les covisibilités depuis le nord de l'abbaye, et nul depuis l'abbaye dans le bourg** (vues fermées). Les mesures d'évitement appliquées sont l'éloignement (environ 9 km) et la création d'un parc éolien à géométrie simple et lisible.

ZIV ET PATRIMOINE DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

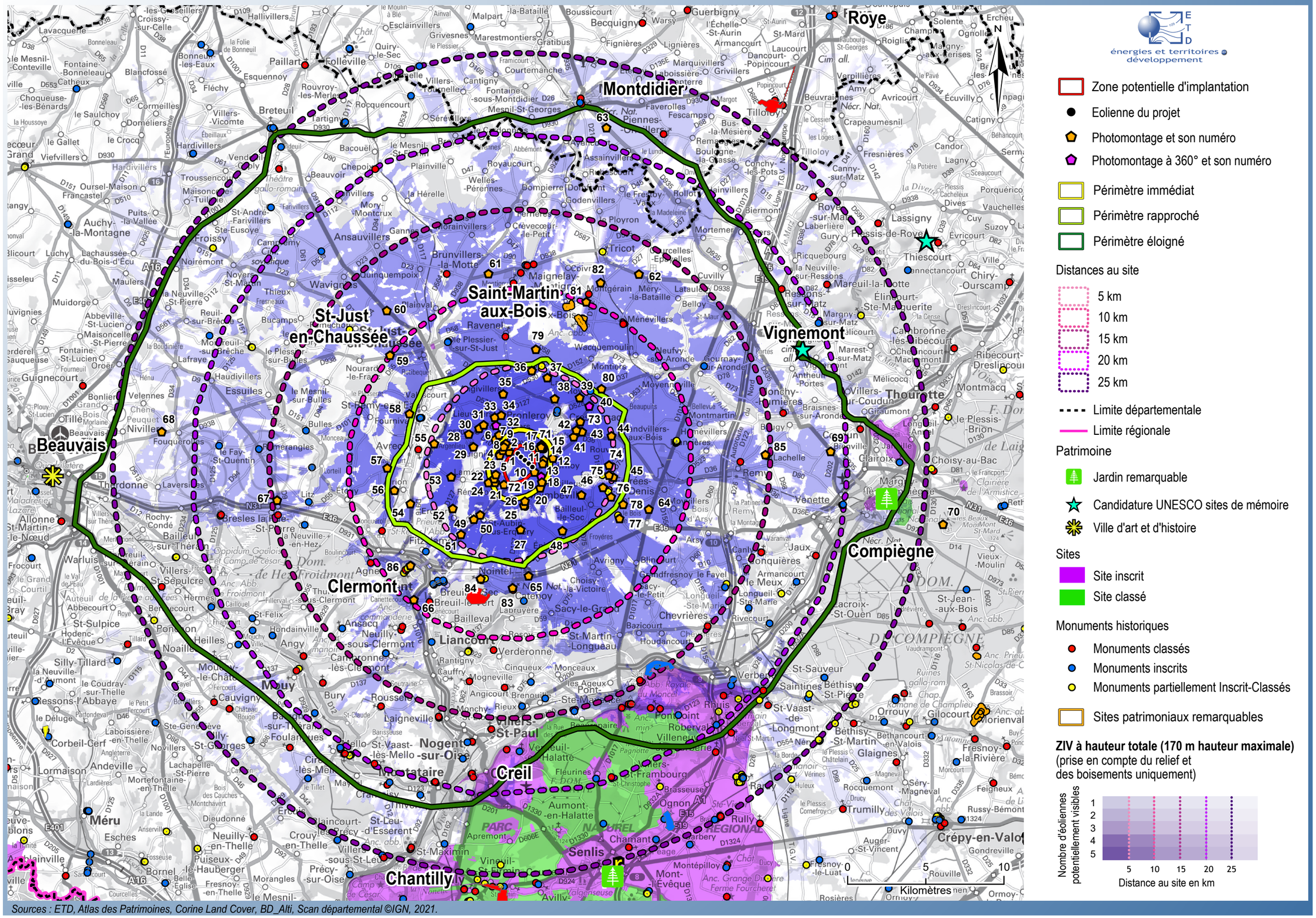

Sources : ETD, Atlas des Patrimoines, Corine Land Cover, BD_Alti, Scan départemental ©IGN, 2021.

Carte 69. ZIV et patrimoine dans le périmètre éloigné

Photomontage 70. Belvédère des Beaux Monts

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 62. RD938 Ouest de Méry la Bataille

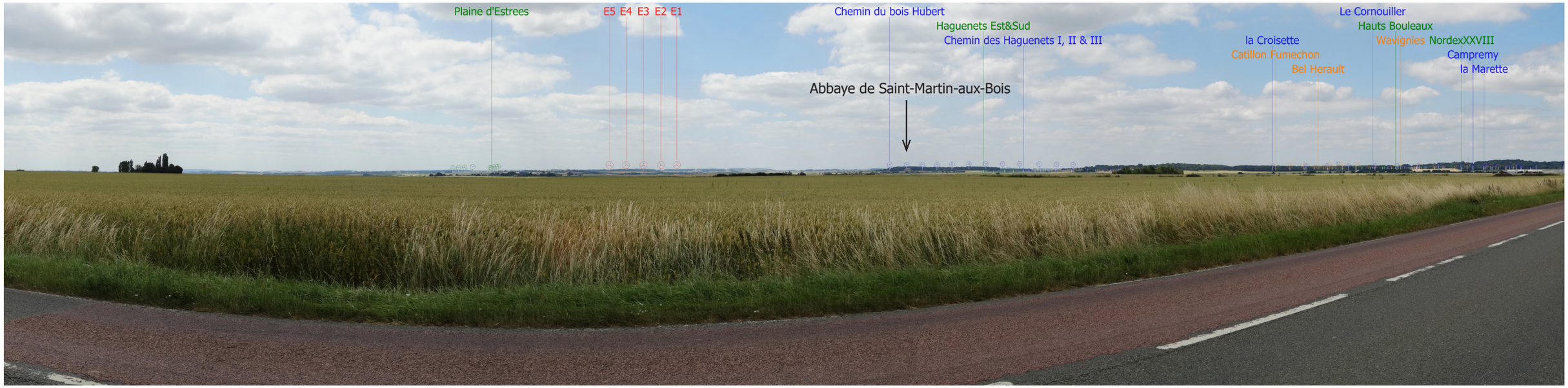

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 81. Nord abbaye St Martin aux Bois route locale

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 82. Carrefour D152 nord abbaye St Martin aux Bois

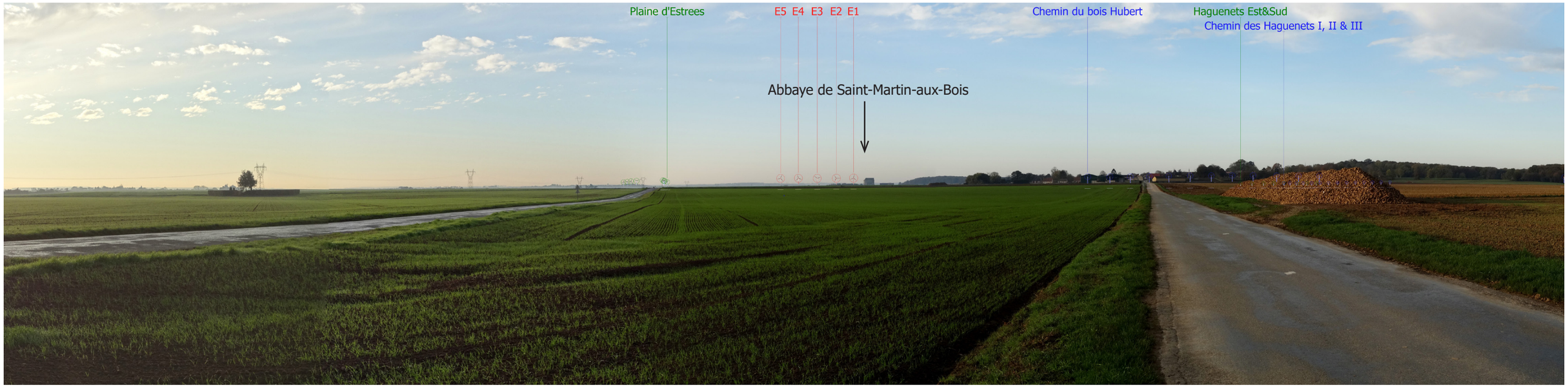

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 83. Eglise Catenoy

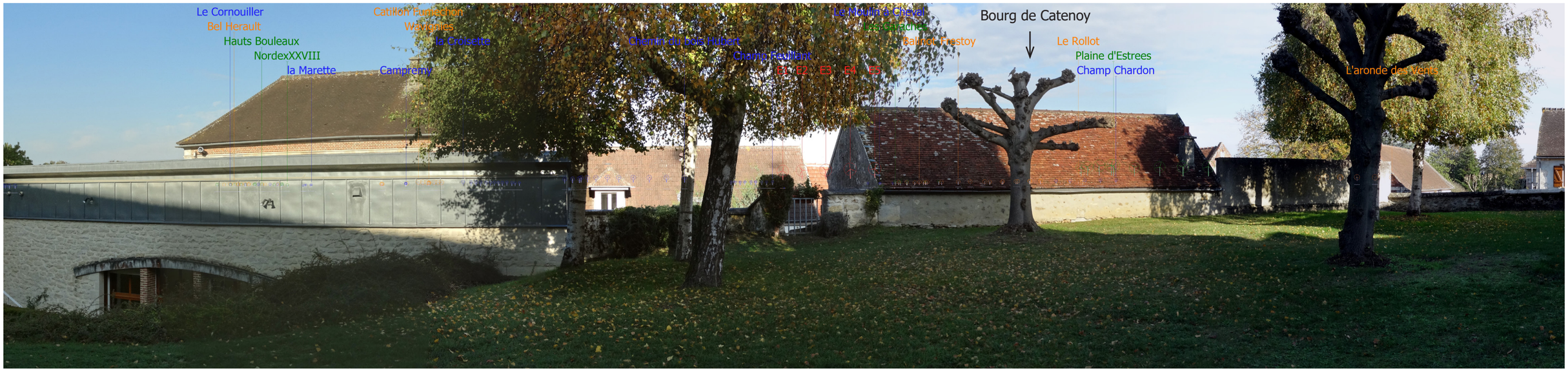

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 84. Derrière l’église de Nointel

Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)